



## NOTICE ANNUELLE

24 septembre 2019  
pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

Pour de plus amples renseignements :  
Relations avec les investisseurs  
[investisseur@h2oinnovation.com](mailto:investisseur@h2oinnovation.com)

**Symboles boursiers :**  
Bourse de croissance TSX : HEO  
Alternext : MNEMO : ALHEO  
OTCQX : HEOFF

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>2</b>
<b>2. AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS .....</b>	<b>2</b>
<b>3. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>2</b>
3.1 Dénomination sociale et constitution.....	2
3.2 Organigramme.....	3
<b>4. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS .....</b>	<b>3</b>
4.1 Historique des trois derniers exercices .....	4
4.2 Produits et services offerts par la Société.....	5
4.2.1 Projets de traitement d'eau et d'eaux usées et service après-vente (« Projets et Service après-vente »).....	5
4.2.2 Produits de spécialité.....	7
4.2.3 Services d'opération et de maintenance ( « O&M »).....	8
4.3 Marchés et méthodes de distribution .....	8
4.4 Fournisseurs et sous-entrepreneurs .....	9
4.5 Orientation stratégique.....	10
4.6 Concurrence .....	12
<b>5. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....</b>	<b>13</b>
5.1 Activités générales.....	13
5.2 Méthodes de production et compétences spécialisées .....	13
5.3 Employés .....	14
5.4 Propriété intellectuelle.....	15
5.5 Protection de l'environnement.....	15
5.6 Risques et incertitudes.....	15
<b>6. DIVIDENDES .....</b>	<b>20</b>
<b>7. DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS .....</b>	<b>20</b>
7.1 Description générale.....	21
7.1.1 Actions ordinaires .....	21
7.1.2 Actions privilégiées .....	21
<b>8. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....</b>	<b>21</b>
8.1 Cours et volume des opérations .....	21
8.2 Placements antérieurs .....	21
<b>9. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....</b>	<b>22</b>
9.1 Administrateurs.....	22
9.2 Membres de la haute direction.....	23
9.3 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions .....	23
<b>10. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI .....</b>	<b>24</b>
<b>11. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES     INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES .....</b>	<b>24</b>
<b>12. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....</b>	<b>25</b>
<b>13. CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>25</b>
<b>14. INTÉRÊTS DES EXPERTS .....</b>	<b>25</b>
<b>15. COMITÉ D'AUDIT .....</b>	<b>25</b>
15.1 Généralités .....	25
15.2 Mandat du comité d'audit.....	25
15.3 Composition.....	25
15.4 Honoraires de l'auditeur.....	26
15.5 Politiques et procédures d'approbation préalable .....	26
15.6 Surveillance du comité d'audit .....	27
<b>16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>27</b>
Annexe « A » : MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT .....	28

## 1. GÉNÉRALITÉS

Aux fins de la présente notice annuelle, à moins que le contexte ne s'y oppose, les termes « Société » et « H<sub>2</sub>O Innovation » désignent collectivement H<sub>2</sub>O Innovation inc. et ses filiales.

Les produits et services de la Société sont plus amplement décrits sur son site Web à l'adresse [www.h2oinnovation.com](http://www.h2oinnovation.com). L'ensemble des communiqués de presse diffusés par la Société s'y trouve également. Les renseignements que contient le site Web ne sont pas intégrés par renvoi dans la présente notice annuelle.

Les données relatives aux marchés et les prévisions sectorielles mentionnées dans la présente notice annuelle proviennent de diverses sources publiques. Bien que la direction de la Société estime que ces sources indépendantes soient généralement fiables, l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations ne sont pas garanties et n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.

Sauf indication contraire, les valeurs monétaires sont exprimées en dollars canadiens. Le symbole « \$ US » renvoie au dollar américain. Le symbole « € » renvoie à l'euro.

La Société détient, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, des marques déposées et non déposées, y compris, sans limitation, les marques de commerce suivantes : Bio-Brane<sup>MC</sup>, Bio-Wheel<sup>MC</sup>, SILO<sup>MC</sup>, Clearlogx<sup>®</sup>, FiberFlex<sup>MC</sup>, flexMBR<sup>MC</sup>, H<sub>2</sub>O-Smartrek<sup>MC</sup>, High Brix<sup>MC</sup>, Intelogx<sup>MC</sup>, OptiClean<sup>MC</sup>, Piedmont<sup>®</sup> and PWT<sup>MC</sup>. Dans le but de faciliter la lecture de la présente notice annuelle, les symboles « ® » et « MC » apposés à ces marques ont été supprimés.

## 2. AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés de la présente notice annuelle peuvent constituer des « énoncés prospectifs » qui impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, de sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société, ou les résultats sectoriels, peuvent différer sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs, exprimés ou avancés dans ces énoncés prospectifs. Lorsqu'utilisés dans la présente notice annuelle, ces énoncés emploient des termes comme « prévoir », « si », « croire », « continuer », « évaluer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « peut », « planifier », « potentiel », « prédire », « projeter », « devrait », « pourrait » ou « devoir » et tout autre terme semblable ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel. Ces énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles de la Société vis-à-vis des événements futurs et du rendement de l'exploitation, et ce, seulement en date de la présente notice annuelle. Les énoncés prospectifs supposent des risques et des incertitudes importants, ne devraient pas être reçus ou interprétés comme une garantie de rendement ou de résultats futurs et n'indiquent pas nécessairement que ces résultats se matérialiseront. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs ou tout autre document mentionné dans la présente notice annuelle se fondent sur des hypothèses que la direction de la Société estime raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Par ailleurs, les actionnaires ne doivent pas s'y fier indûment. Ces énoncés prospectifs sont formulés en date de la présente notice annuelle et, à moins que la législation applicable ne l'y oblige, la Société n'a pas l'intention de les mettre à jour.

Les résultats et les développements réels différeront probablement, peut-être même sensiblement, de ceux qui sont formulés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs de la présente notice annuelle. De tels énoncés se fondent sur un certain nombre d'hypothèses, qui peuvent se révéler fausses, notamment, mais pas uniquement, au sujet : i) de l'environnement concurrentiel; ii) des risques d'exploitation; iii) *Obligations de prestation restant à remplir* (« carnet de commandes »); iv) du renouvellement des contrats à forfait; v) du personnel clé et de la santé et sécurité; vi) des acquisitions et de l'expansion; vii) de la dette; viii) de la réduction de valeur; ix) des activités internationales, du climat géopolitique mondial et des risques de change; x) de la liquidité; xi) de la capacité d'obtenir des garanties d'exécution; xii) de la mise en œuvre d'un plan stratégique; xiii) de la conjoncture économique mondiale actuelle; xiv) de la cyber-sécurité et des cyber-menaces; xv) des litiges; xvi) de la violation des droits de propriété intellectuelle; xvii) de la dépendance à l'égard de tiers; xviii) du risque de crédit; xix) de la liquidité du marché; xx) des investissements de capitaux; xxi) de la mise au point de nouveaux produits; xxii) du financement additionnel et de la dilution; xxiii) du risque lié aux taux d'intérêt; xxiv) du risque lié à la couverture d'assurance; xxv) des changements technologiques; xxvi) du risque lié à la réputation et à la réglementation; et xxvii) du prix de transfert.

## 3. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

### 3.1 Dénomination sociale et constitution

La Société a été constituée sous la dénomination sociale « Ressources Hebron Fjord inc. » par statuts de fusion sous la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 23 août 1995, au terme de la fusion de Ressources Chastel inc. et de

3152383 Canada inc. Le 1<sup>er</sup> décembre 2000 et le 4 décembre 2008, la Société a changé sa dénomination sociale et a respectivement adopté « H<sub>2</sub>O Innovation (2000) inc. » puis « H<sub>2</sub>O Innovation inc. ».

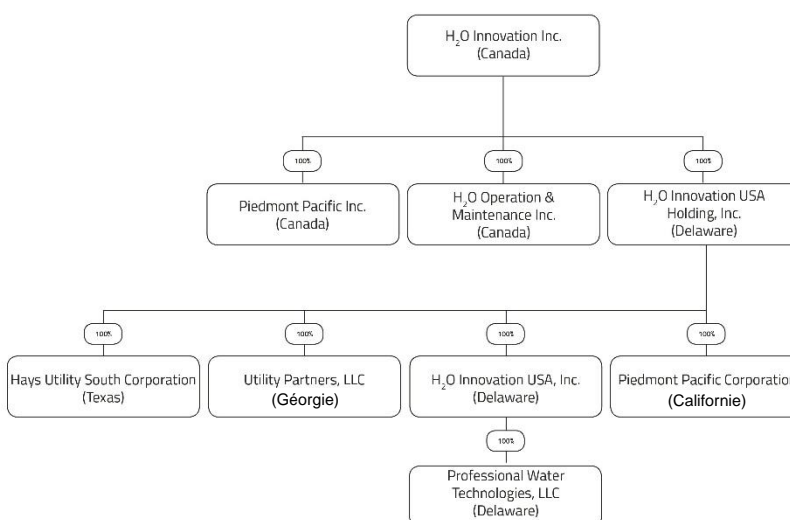
Le 1<sup>er</sup> mars 2006, la Société a procédé à un regroupement de ses actions ordinaires sur une base de dix (10) actions ordinaires alors émises et en circulation pour une (1) nouvelle action ordinaire. Les termes et conditions des bons de souscription et des options d'achat d'actions alors émis et en circulation ont été ajustés à la date effective de ce regroupement. Un second regroupement d'actions ordinaires a été effectué en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, sur la base de cinq (5) actions ordinaires alors émises et en circulation pour une (1) nouvelle action ordinaire. Les termes et conditions des options d'achat d'actions alors émises et en circulation ont également été ajustés à la date effective de ce deuxième regroupement.

Le 14 octobre 2015, la Société a obtenu un certificat de constitution mis à jour, assorti des droits, privilèges, restrictions et conditions de chaque catégorie d'actions que la Société est autorisée à émettre.

Le siège social de la Société est situé au 330, rue Saint-Vallier Est, bureau 340, Québec (Québec) G1K 9C5, Canada.

### 3.2 Organigramme

L'organigramme qui suit présente les principales filiales de la Société ainsi que leur territoire de constitution respectif en date du 24 septembre 2019 :



## 4. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

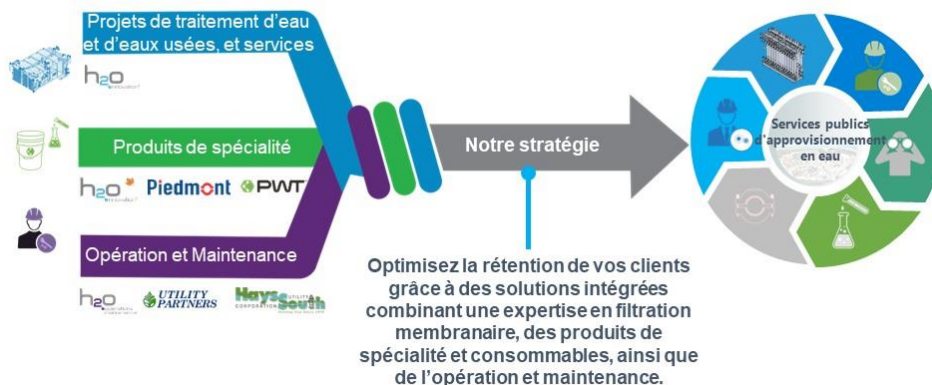
En tant que fournisseur de solutions complètes, H<sub>2</sub>O Innovation conçoit, fabrique et met en service des systèmes sur mesure de traitement d'eau fondés sur des technologies membranaires et fournit des services d'opération et de maintenance (« O&M ») ainsi qu'une gamme complète de produits chimiques de spécialité, de consommables, de couplages, de raccords et de filtres à cartouches, et ce, pour de multiples marchés. Par ailleurs, la Société conçoit, fabrique et met en œuvre des solutions numériques, telles que son logiciel Intelogx, sa technologie d'automatisation et de contrôle Clearlogx et les systèmes SCADA. H<sub>2</sub>O Innovation fournit également une gamme complète d'équipement et de produits acéricoles aux producteurs de sirop d'érable.

Que ce soit pour la production d'eau potable et d'eaux de procédés industriels, le recyclage et la réutilisation de l'eau, le dessalement de l'eau de mer ou le traitement des eaux usées, les solutions mises au point par H<sub>2</sub>O Innovation combinent la meilleure expertise qui soit aux produits et aux technologies membranaires les plus avancés. Fiables, respectueuses de l'environnement et à la fine pointe de la technologie, les solutions offertes par la Société sont ciblées vers les besoins des clients et visent à rationaliser les coûts pour les utilisateurs, optimiser le processus du traitement d'eau et maximiser l'efficacité, le rendement et la durée de vie des services publics de traitement d'eau et d'eaux usées, notamment les systèmes de traitement, l'équipement de distribution et les éléments d'actif accessoires.

Grâce à l'ensemble de ses actifs et de sa force de vente, H<sub>2</sub>O Innovation fournit un modèle d'affaires unique et responsable qui lui permet de mieux servir ses clients et de saisir les occasions de conception-construction-exploitation (« CCE »), à savoir des projets pour lesquels le soumissionnaire retenu conçoit et construit le système de traitement d'eau pour ensuite l'opérer sur une base à long terme.

Tel que l'illustre le schéma ci-dessous, les clients, comme des services publics de distribution d'eau, sont au cœur de l'offre de H2O Innovation. Les solutions intégrées de H2O Innovation combinant sa vaste connaissance de la filtration membranaire, ses Produits de spécialité et ses services d'opération et de maintenance en font un joueur de premier plan pour répondre à tous les besoins que ce client peut avoir et lui assurent une clientèle fidèle. Grâce à son modèle commercial actuel et fort de tous ses piliers d'activités, H2O Innovation fournit à ses clients des solutions complètes.

## Proposition de valeur unique



2

La vision de H2O Innovation est d'être le meilleur fournisseur de solutions de traitement d'eau et de technologies sécuritaires et fiables. Sa mission est de fournir des solutions de traitement d'eau sécuritaires et intégrées et d'offrir un service d'exception à ses clients afin d'assurer la longévité de leurs relations.

### 4.1 Historique des trois derniers exercices

Voici les événements qui ont influencé de façon significative le développement général des activités de la Société au cours des trois (3) derniers exercices :

#### Exercice terminé le 30 juin 2019 :

- Lancement par Piedmont, tout au long du dernier exercice, de nouveaux produits permettant à ce secteur d'activité d'élargir ses perspectives. En mai 2019, Piedmont a lancé une nouvelle ligne de produits de filtres autonettoyants à disques et à tamis utilisés pour éliminer, en général à l'étape du prétraitement d'un système membranaire, les matières en suspension dans l'eau. En octobre 2018, Piedmont a lancé un nouveau raccord en fonte peinte, le Style L, conçu pour des applications à basse pression et utilisé uniquement pour le traitement de l'eau douce, ainsi qu'une nouvelle ligne de produits de filtres qui permettra à Piedmont d'accroître son offre potentielle pour les projets de dessalement d'eau de mer par osmose inverse (« SWRO »), où l'ultrafiltration (« UF ») est utilisée en prétraitement.
- Partenariat avec Sustainable Water (« SW ») dans le cadre de l'éco-conception de nombreux projets de recyclage et de réutilisation d'eaux usées aux États-Unis d'Amérique (« É-U » ou « États-Unis »), partenariat lui permettant de percer encore davantage le marché de la réutilisation de l'eau. Le premier système de recyclage et de réutilisation d'eaux usées en collaboration avec SW a été livré au troisième trimestre de l'exercice terminé le 30 juin 2019. Ce système de recyclage et de réutilisation d'eaux usées, combinant la technologie ouverte flexMBR et l'osmose inverse, a été conçu et fabriqué par H2O Innovation, intègre le logiciel Intelogx, est exploité par Utility Partners, LLC (« Utility Partners ») et est approvisionné en produits chimiques de spécialité PWT.
- Acquisition, le 30 novembre 2018, de la totalité des actions émises et en circulation de Hays Utility South Corporation (« Hays »), société fermée qui offre des services de gestion d'actifs liés à l'eau et aux eaux usées pour des services publics de districts municipaux au Texas, États-Unis. Cette acquisition a été réalisée moyennant une contrepartie au comptant initiale de 6,2 M \$ (4,7 M \$US), y compris des ajustements au titre du fond de roulement. Cette contrepartie initiale est toutefois assortie d'une contrepartie conditionnelle (conditionnelle aux résultats) payable dans les deux (2) ans qui suivent la date de clôture.

- Clôture, le 30 novembre 2018, d'un placement privé par voie de prise ferme d'actions ordinaires de la Société (le « placement privé de 2018 ») pour un produit brut total d'environ 13,1 M \$. La Société a affecté le produit net du placement privé de 2018 au financement de l'acquisition de Hays et au paiement de certains frais connexes.
- Lancement, en octobre 2018, d'un nouveau produit préassemblé de traitement d'eaux usées, le SILO, qui est une solution simplifiée au traitement par bioréacteur à membrane (« MBR ») pour les plus petites applications où un fonctionnement simple et un entretien minime sont nécessaires.

#### Exercice terminé le 30 juin 2018 :

- Obtention, le 11 mai 2018, de la certification ISO 9001:2015, laquelle assure la gestion de la qualité de tous les produits et composants Piedmont destinés aux systèmes de traitement d'eau, de la conception jusqu'à la fabrication.
- Livraison par Piedmont, en avril 2018, des plus gros boîtiers de filtres à cartouches faits de polyester renforcé de fibre de verre (« PRV ») depuis la création de cette ligne de produits.
- Expansion des activités d'Utility Partners aux États-Unis à la suite de l'obtention d'un contrat d'opération et de maintenance dans l'État du Texas, États-Unis, pour opérer des services publics d'eau situés dans le sud de Houston ainsi qu'à Dallas.
- Obtention, en décembre 2017, d'un premier contrat d'opération et de maintenance dans l'Ouest canadien pour H<sub>2</sub>O Opération & Maintenance inc. (« H<sub>2</sub>O O&M ») en vertu duquel la Société assurera l'opération, la surveillance et la maintenance de systèmes de traitement d'eau et des eaux usées situés dans la région de Kananaskis, en Alberta, Canada pour une période de cinq (5) ans.
- Lancement, en octobre 2017, des produits chimiques écologiques spécialisés OptiClean par PWT. Ces produits se démarquent par leurs composants écologiques et biodégradables. Ils ont été mis au point pour éliminer les précipitants inorganiques et les déchets organiques obstruant les membranes.

#### Exercice terminé le 30 juin 2017 :

- Commercialisation, en septembre 2016, de la technologie flexMBR (bioréacteur à membrane flexible) utilisée dans les applications avancées de traitement des eaux usées. Le flexMBR est le premier MBR conçu pour le traitement des eaux usées fondé sur une technologie ouverte permettant d'exploiter des membranes de différents fournisseurs. De plus, au début du deuxième trimestre de l'exercice terminé le 30 juin 2017, la Société a procédé au lancement de nouveaux boîtiers de filtres à cartouches spécialement conçus pour un environnement hautement corrosif et faits de PRV.
- Acquisition, le 26 juillet 2016, de la totalité des participations d'Utility Partners, une société établie aux États-Unis et spécialisée dans l'opération et la maintenance d'usines de traitement d'eau et des eaux usées, moyennant une contrepartie totale de 17,8 M \$ US (environ 23,5 M \$ à cette date), y compris les ajustements au titre du fond de roulement effectués après la clôture. Utility Partners offre aux clients américains du secteur municipal des solutions innovantes et économiques pour leurs usines de traitement d'eau et d'eaux usées.
- Clôture, le 26 juillet 2016, d'un placement privé par voie de prise ferme et d'un placement privé concomitant, sans l'entremise d'un courtier, d'actions ordinaires de la Société (collectivement, les « placements privés de 2016 »), pour un produit total brut d'environ 23,1 M \$. La Société a affecté le produit net des placements privés de 2016 au financement de l'acquisition d'Utility Partners.

## **4.2 Produits et services offerts par la Société**

Le modèle d'affaires actuel d'H<sub>2</sub>O Innovation repose sur trois (3) piliers d'affaires synergétiques et complémentaires : i) les projets de traitement d'eau et d'eaux usées et le service après-vente, ii) les Produits de spécialité, y compris une gamme complète de produits chimiques de spécialité, de consommables et de produits spécialisés pour l'industrie du traitement d'eau, ainsi que de l'équipement et des produits destinés à l'industrie acéricole et iii) les services d'opération et de maintenance des services publics et des systèmes de traitement d'eau et d'eaux usées.

### 4.2.1 Projets de traitement d'eau et d'eaux usées et service après-vente (« Projets et Service après-vente »)

La Société conçoit, fabrique et commercialise des solutions de traitement faisant appel à la filtration membranaire (UF, OI et MBR) pour la production d'eau potable et d'eaux de procédés industriels, le recyclage et la réutilisation de l'eau, le dessalement de l'eau de mer et le traitement des eaux usées (sanitaires et industrielles). Grâce aux récentes démarches de commercialisation ciblée de la Société, la majorité des systèmes vendus par la Société aujourd'hui sont destinés à la réutilisation et au dessalement de l'eau.

H<sub>2</sub>O Innovation possède des technologies brevetées, telles que Bio-Brane et Bio-Wheel, destinées aux applications nécessitant des bioréacteurs, permettant à la Société de se développer et de prendre de l'expansion sur les marchés de traitement des eaux usées et de la réutilisation de l'eau.

Afin d'améliorer son offre à sa clientèle, H<sub>2</sub>O Innovation a conçu FiberFlex, un nouveau châssis unique permettant l'interchangeabilité entre plusieurs types de modules d'ultrafiltration similaires aux éléments d'osmose inverse. Le châssis FiberFlex permet de tirer avantage d'un plus large éventail de membranes à fibres creuses existantes et à venir. En utilisant cette approche, la Société a mis au point la technologie flexMBR utilisée dans les applications avancées de traitement des eaux usées. Le flexMBR est le premier MBR conçu pour le traitement des eaux usées basé sur une technologie ouverte permettant d'exploiter des membranes de différents fournisseurs. Il offre la flexibilité de passer d'un modèle de membrane à un autre sans la nécessité de redessiner le système de traitement des eaux usées. La technologie flexMBR est conçue idéalement pour de nouveaux systèmes, mais elle peut également être intégrée à un système de traitement des eaux usées existant.

La Société offre à ses clients des bioréacteurs à membrane conteneurisés, étant des solutions innovatrices en matière de traitement des eaux usées qui respectent les normes réglementaires applicables aux effluents d'eaux usées en Amérique du Nord. Tous les équipements auxiliaires étant complètement intégrés dans le conteneur, ce bioréacteur à membrane conteneurisé peut facilement être transporté sur des lieux de travail isolés ou dans des collectivités difficiles d'accès. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, H<sub>2</sub>O Innovation a lancé sur le marché une solution simplifiée au traitement MBR pour les plus petites applications où un fonctionnement aisé et un entretien minime sont nécessaires. Le SILO est simple et autonome, il fonctionne par gravité et permet une opération fiable. Ce système est d'un format standard compact et peut être déployé en seulement quelques jours. Ce système est destiné aux populations de 100 à 2 000 personnes. Le système SILO utilise des concentrations élevées de bactéries logées à l'intérieur d'un bioréacteur. Ces bactéries consomment des polluants et sont filtrées à l'aide de filtres membranaires submicroniques.

Au cours des derniers exercices, le nombre de projets réalisés par la Société dans le domaine du traitement des eaux usées a considérablement augmenté, résultant d'une diversification stratégique des technologies développées par la Société au fil des ans. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, environ 30 % des commandes dans le pilier d'affaires Projets et Service après-vente visaient la conception, la fabrication et la mise en service de systèmes de traitement des eaux usées.

Afin de satisfaire les besoins de sa clientèle existante tout comme ceux de nouveaux clients n'ayant pas acheté de systèmes de traitement d'eau auprès de la Société, la Société vend des produits et des pièces de rechange pour des systèmes de filtration membranaire. Ces pièces de rechange incluent pompes, vannes, membranes, filtres, médias et toutes autres pièces de rechange faisant partie d'un système de traitement d'eau (ou des eaux usées).

Enfin, afin de faciliter l'opération et la maintenance des systèmes des traitements d'eau et d'eaux usées de ses clients, H<sub>2</sub>O Innovation leur offre des solutions numériques avancées. H<sub>2</sub>O Innovation a mis au point son logiciel Intelogx, qui combine la détection rapide de tout problème, l'optimisation des systèmes, le dépannage à distance ainsi que l'accessibilité aux systèmes et l'archivage de données, le tout sous une plate-forme unique et simple. Depuis octobre 2015, H<sub>2</sub>O Innovation offre la technologie d'automatisation et de contrôle Clearlogx, une technologie brevetée qui contrôle avec précision et en continu l'alimentation en coagulants de spécialité pour maintenir un niveau de pH adéquat et une charge de particules optimale, tout en améliorant simultanément l'efficacité générale du procédé de traitement. La technologie Clearlogx est également utilisée pour éviter un nettoyage excessif des membranes. Par ailleurs, H<sub>2</sub>O Innovation conçoit, fabrique et met en œuvre des systèmes SCADA qui sont des systèmes de gestion à distance à grande échelle permettant le traitement en temps réel d'un grand nombre de mesures télémétriques et le contrôle à distance des usines de traitement d'eau et d'eaux usées. Le système SCADA complète les autres solutions numériques offertes par la Société puisqu'il permet aux clients de regrouper, dans un seul système de gestion à distance, toutes ses solutions de surveillance.

Le pilier d'affaires Projets et Service après-vente a représenté 34,1 % en 2019 et 41,1 % en 2018 des revenus consolidés de la Société. Les revenus de ce pilier d'affaires ont totalisé 40,3 M \$ en 2019 et 41,0 M \$ en 2018.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la direction a légèrement restructuré les piliers d'affaires de la Société, faisant passer le service après-vente et les solutions numériques du deuxième pilier d'affaires (Produits de spécialité) au premier pilier d'affaires (Projets et Service après-vente) de la Société afin de mieux représenter la nature du service après-vente et sa clientèle. Depuis lors, le pilier d'affaires Produits de spécialité est exclusivement axé sur la vente de Produits de spécialité. Aux fins de la communication de l'information financière, les revenus provenant du service après-vente et des solutions numériques pour l'exercice terminé le 30 juin 2018, totalisant 11,2 M \$, ont été retirés du pilier d'affaires Produits de spécialité et reclassés dans le pilier d'affaires Projets et Service après-vente. Même si ce reclassement a une incidence sur les résultats financiers par pilier d'affaires comparativement à l'exercice précédent, il n'a aucune incidence sur les résultats consolidés de la Société. Sans ce reclassement, le pilier d'affaires

Projets et Service après-vente aurait représenté 29,9 % des revenus consolidés de la Société en 2018, soit des revenus de 29,9 M \$.

#### 4.2.2 Produits de spécialité

La Société synthétise et fabrique une gamme unique de produits chimiques de spécialité durables pour les applications de prétraitement membranaire (antitartres). La Société met aussi au point des mélanges spécifiques pour l'entretien, la conservation et le nettoyage des systèmes membranaires qui optimisent l'efficacité et les coûts d'exploitation ainsi que la performance et la durabilité des systèmes d'osmose inverse. Depuis octobre 2017, PWT offre la gamme de produits OptiClean, des produits chimiques de spécialité écologiques mis au point par l'équipe de chimistes de PWT afin d'éliminer les précipitants inorganiques et les déchets organiques obstruant les membranes. H<sub>2</sub>O Innovation offre également à ses clients des coagulants de spécialité destinés aux systèmes conventionnels et à filtration membranaire, venant compléter la gamme de produits chimiques de spécialité offerts par la Société et commercialisés sous la marque PWT.

Par l'intermédiaire de Piedmont, H<sub>2</sub>O Innovation vend et fournit une vaste gamme de raccords de tuyaux et d'adaptateurs qui couvrent un large éventail d'applications municipales et industrielles utilisant principalement les technologies membranaires. Ces raccords et adaptateurs fabriqués au moyen de matériaux composites, de fonte ductile revêtue de résine époxyde, d'acier inoxydable ou d'acier inoxydable duplex et super duplex sont conçus spécifiquement pour la filtration membranaire, telle que l'ultrafiltration et la filtration par osmose inverse. Le portefeuille de produits de Piedmont inclut également des boîtiers de filtres à cartouches, des filtres à sacs, des filtres à tamis et des éléments de filtres à cartouches à la fine pointe de la technologie, spécialement conçus pour les environnements hautement corrosifs et faits à partir de PRV. Les boîtiers de filtres à cartouches en PRV sont universellement conçus pour prendre en charge divers types, marques et connexions de cartouches et peuvent être utilisés dans des usines de traitement d'eau déjà existantes ou nouvellement construites. Le remplacement des cartouches se fait plus rapidement et plus facilement que pour tout autre filtre existant sur le marché grâce, notamment, à plusieurs spécificités de conception comme les écrous de fixation à haute vitesse. Les boîtiers de filtres à cartouches Piedmont sont régulièrement utilisés sur des systèmes de traitement d'eau utilisant la nanofiltration et l'osmose inverse ainsi que sur des systèmes de nettoyage sur place. Ce sont des solutions économiques et représentent une protection fiable de prétraitement pour les systèmes d'osmose inverse qui traitent des eaux saumâtres et salées. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, Piedmont a lancé une nouvelle gamme de produits de filtres autonettoyants à disques et à tamis, qui sont principalement utilisés pour éliminer les matières en suspension dans l'eau, pour éviter d'endommager les équipements en aval, tels que les pompes et les membranes, ainsi que pour réduire la fréquence de nettoyage des membranes.

Le pilier d'affaires Produits de spécialité inclut également les revenus provenant de la vente de produits et d'équipement destinés à la production de sirop d'érable. H<sub>2</sub>O Innovation commercialise ses technologies d'osmose inverse et d'ultrafiltration dans l'industrie acéricole. Le procédé d'ultrafiltration permet aux producteurs de sirop d'érable d'obtenir une sève purifiée, ou un concentré, résultant de son passage à travers les pores de la membrane, ce qui permet de limiter le passage de bactéries et de matières en suspension. La Société offre en outre une gamme complète de produits et d'équipement pour érablières afin de répondre aux besoins des acériculteurs, notamment évaporateurs, séparateurs par osmose inverse, solution de contrôle, membranes, raccords, tubulures, réservoirs, filtres-presses et autres produits reliés à l'industrie acéricole. Sur le marché acéricole, H<sub>2</sub>O Innovation se différencie par le développement et la fabrication de solutions et produits innovateurs. L'une de ces solutions innovatrices est le High Brix, un procédé breveté de production de sirop d'érable concentrant l'eau d'érable pour atteindre une teneur en sucre variant entre 30° et 50° Brix au moyen de la filtration membranaire. En augmentant considérablement le niveau de concentration en sucre, la quantité d'eau à évaporer aux fins de la production de sirop d'érable est fortement réduite, ce qui entraîne aussi une nette diminution des besoins énergétiques requis pour l'évaporation. Au moment de l'ébullition, qui est la dernière phase de production, le producteur peut produire un sirop d'érable ayant la couleur et le goût qu'il souhaite et ainsi, améliorer le classement de ses produits. Un autre produit innovateur qu'offre la Société est le H<sub>2</sub>O-Smartrek mis au point exclusivement pour l'industrie acéricole, qui fournit des renseignements précis sur l'étanchéité du réseau de collecte au moyen de différents capteurs installés dans l'ensemble de l'érablière. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société a mis au point un élévateur qui rend plus facile et plus sécuritaire le nettoyage des évaporateurs. L'élévateur peut être installé sur un évaporateur neuf ou existant, et soulève automatiquement l'un ou l'autre côté de l'évaporateur pour faciliter le nettoyage des cuves et le drainage du sirop d'érable.

Le pilier d'affaires Produits de spécialité a représenté 21,1 % en 2019 et 22,8 % en 2018 des revenus consolidés de la Société. Les revenus de ce pilier d'affaires ont totalisé 24,9 M \$ en 2019 et 22,8 M \$ en 2018. N'eût été du reclassement des revenus provenant du service après-vente et des solutions numériques décrit à la rubrique 4.2.1 ci-dessus, le pilier d'affaires Produits de spécialité aurait représenté 34,0 % des revenus consolidés de la Société en 2018, avec des revenus de 33,9 M \$.



#### 4.2.3 Services d'opération et de maintenance (« O&M »)

En plus de tous les services techniques et Produits de spécialité offerts par la Société pour soutenir ses clients sur une base continue dans l'opération de leurs systèmes, la Société offre, par l'intermédiaire de ses filiales Utility Partners, Hays et H<sub>2</sub>O O&M (collectivement les « entités O&M »), des services complets d'opération et de maintenance de services publics d'eau et d'eaux usées, notamment des systèmes de traitement appartenant à des municipalités, à des services publics municipaux et à des entreprises industrielles et minières. Utility Partners et Hays offrent ces services aux États-Unis, tandis que H<sub>2</sub>O O&M couvre le Canada. En date du 24 septembre 2019, les entités O&M exploitent globalement cent-trente-cinq (135) systèmes de traitement d'eau et quarante-quatre (44) installations d'eaux usées dans onze (11) états des États-Unis et dans deux (2) provinces du Canada.

Le 30 novembre 2018, la Société a élargi ses activités de fournisseur de services d'opération et de maintenance en acquérant Hays. Hays offre des services d'opération, de maintenance et de gestion à des services publics de districts municipaux au Texas, États-Unis, incluant notamment la lecture de compteurs, la facturation et la perception. Un district municipal est l'un de plusieurs types de districts spéciaux qui fonctionnent en tant que gouvernements restreints autonomes. L'objet d'un district municipal est d'offrir à un promoteur un autre moyen de financement d'infrastructure, comme des systèmes d'alimentation en eau, d'égout et de drainage et des réseaux routiers. Un district municipal est géré par un conseil d'administration élu par les propriétaires fonciers du district municipal. Hays est actuellement responsable de l'opération et de la maintenance de plus de quatre-vingts (80) installations de traitement d'eau et d'eaux usées et de plus de cent (100) postes de remontée.

La Société exploite, assure la maintenance et répare des services publics d'eau et d'eaux usées, notamment des systèmes de traitement, de l'équipement de distribution et l'actif connexe pour tous ses clients et veille à ce que la qualité de l'eau respecte les exigences réglementaires. Les usines de traitement des eaux usées que la Société prend en charge présentent des procédés plus ou moins complexes, depuis les systèmes à lagune jusqu'aux systèmes de traitement tertiaire avancés qui utilisent les technologies les plus récentes. Les effluents traités peuvent être répandus sur les terres, évacués dans un cours d'eau récepteur, ou réutilisés à des fins d'irrigation.

Utility Partners offre des services de travaux publics à certains de ses clients, comme l'entretien des rues et du réseau de drainage, et la collecte des matières solides. Pour sa part, Hays offre des services de construction mineure liés à des systèmes de traitement d'eau et d'eaux usées et à l'équipement auxiliaire, comme des conduites d'eau, des conduites d'égout et des bornes-fontaines. Quant à H<sub>2</sub>O O&M, elle offre la location de systèmes conteneurisés et d'unités pilotes de traitement d'eau ou des eaux usées aux clients qui souhaitent tester ou évaluer une technologie en particulier.

Le pilier d'affaires O&M a représenté 44,8 % en 2019 et 36,1 % en 2018 des revenus consolidés de la Société. Les revenus de ce pilier d'affaires ont totalisé 52,8 M \$ en 2019, dont un montant de 12,3 M \$ est attribuable à l'acquisition de Hays et représente sept (7) mois de revenus après son acquisition, et 35,9 M \$ en 2018.

#### **4.3 Marchés et méthodes de distribution**

La Société fait affaires aux États-Unis, au Canada et ailleurs dans le monde. Durant l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2019, 74,8 % des ventes de la Société ont été réalisées aux États-Unis, 14,6 % au Canada et 10,6 % à l'international. Au cours de l'exercice précédent, qui s'est terminé le 30 juin 2018, 70,5 % des ventes de la Société ont été réalisées aux États-Unis, 19,6 % au Canada et 9,9 % à l'international. Comme il est plus amplement décrit ci-après, la plupart des ventes de la Société aux États-Unis sont liées aux piliers d'affaires Projets et Service après-vente et O&M. Même s'ils représentent une certaine tranche des ventes aux États-Unis, les produits de Piedmont et de PWT sont principalement distribués et vendus à l'international par un réseau de distributeurs. La Société est donc exposée aux fluctuations de la demande, des prix et des cours du change du marché mondial et se heurte aussi aux barrières commerciales. La législation et la réglementation qui encouragent l'achat de produits locaux peuvent aussi influencer sur les résultats du rendement de la Société.

Les produits et services de H<sub>2</sub>O Innovation sont vendus sur les marchés municipal, commercial et industriel du traitement d'eau auprès des principaux clients suivants : municipalités et gouvernements locaux, collectivités et lotissements privés, centrales d'énergie et d'électricité, industrie des aliments et des boissons, industries pétrolières et gazières, complexes miniers, camps de travailleurs, ainsi qu'auprès de clients provenant d'autres segments industriels.

La plupart des produits et services de la Société sont vendus directement à ses clients par sa propre équipe de représentants au Canada et aux États-Unis. Ces clients peuvent généralement être regroupés en deux grandes catégories : d'une part, les firmes de génie-conseil, entreprises de construction et fournisseurs de services de génie, d'autre part, les utilisateurs, qui comprennent les compagnies industrielles et manufacturières, les clients commerciaux, les services publics d'eau, les municipalités et les gouvernements locaux.

La Société travaille également en étroite collaboration avec un réseau de treize (13) représentants externes et représentants de fabricants pour la commercialisation de son équipement et de ses systèmes de traitement d'eau et des eaux usées au Canada et aux États-Unis.

Pour son secteur d'activité dédié aux produits chimiques de spécialité, la Société a développé et maintient un réseau de vingt-cinq (25) distributeurs internationaux, qui se positionnent dans les pays et régions suivants : États-Unis, Canada, Espagne, Allemagne, Chine, Corée du Sud, Thaïlande, Taïwan, Indonésie, Malaisie, Philippines, Vietnam, Australie, Inde, Pakistan, Émirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Irak, Singapour, Liban, Oman, Qatar, Égypte, Lybie, Bahreïn, Djibouti, Éthiopie, Tanzanie, Kenya, Afrique du Sud, Mexique, Brésil, Argentine, Pérou, Chili, Colombie, Équateur et Russie. Tous ces distributeurs commercialisent et vendent la gamme de produits chimiques de spécialité PWT de la Société pour le prétraitement membranaire, le nettoyage et la maintenance qui font partie de son pilier d'affaires Produits de spécialité. Les produits vendus localement par ces distributeurs internationaux sont fabriqués par la Société dans ses installations de Vista en Californie, avant de leur être expédiés.

Le réseau de distributeurs externes de Piedmont compte plus de vingt (20) distributeurs et agents actifs dans plus de vingt-cinq (25) pays et régions du monde, tels que : États-Unis, Espagne, Italie, Mexique, Émirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Australie, Corée du Sud, Philippines, Égypte, Argentine, Chili, Brésil, Nouvelle-Zélande, Vietnam, Taiwan, Inde, Afrique du Sud, Oman, Koweït, Bahreïn, Qatar, Irak, Singapour, Libye. Tous ces distributeurs vendent et commercialisent les produits Piedmont qui font partie du pilier d'affaires Produits de spécialité de H<sub>2</sub>O Innovation. La Société fait aussi appel à sa propre équipe de vente pour vendre ses produits à d'éventuels clients. Depuis le début de l'exercice 2016, H<sub>2</sub>O Innovation a un bureau à Bilbao, en Espagne, et peut compter sur l'expertise de ressources expérimentées en vente et développement de produits pour commercialiser les produits Piedmont en Europe et au Moyen-Orient.

La Société possède un réseau de plus de cinquante-cinq (55) distributeurs actifs au Canada (Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick) ainsi que dans le nord-est des États-Unis pour ses produits et son équipement liés à l'industrie acéricole. Tous ces distributeurs commercialisent et vendent l'équipement et les produits nécessaires à la production de sirop d'érable auprès des érablières et acériculteurs de toutes tailles. H<sub>2</sub>O Innovation utilise également sa force de vente interne pour la vente d'équipement et de produits d'érablières auprès de clients potentiels, incluant des magasins ouverts au public et situés au Québec, Canada, et dans l'État du Vermont, aux États-Unis. L'équipement d'érablière offert par H<sub>2</sub>O Innovation est fabriqué à ses installations d'Ham-Nord au Québec et est ensuite expédié aux distributeurs et aux clients.

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 30 juin 2018, aucun client de la Société n'a représenté plus de 10 % de ses revenus.

La Société estime que ses ventes ne sont pas exposées à des risques saisonniers importants, à la seule exception de ses activités liées à l'industrie acéricole, laquelle est une industrie saisonnière. La Société estime tout de même être légèrement exposée aux cycles économiques, au même titre que les autres sociétés actives dans le domaine de l'infrastructure et des services publics. Afin de minimiser les impacts de ces cycles économiques, la Société équilibre ses activités entre les marchés municipal, commercial et industriel, avec un réseau commercial regroupant les ventes de systèmes, ventes de Produits de spécialité et les services d'opération et de maintenance pour des services publics d'eau. Les revenus provenant des ventes de Produits de spécialité, du service après-vente et des services d'opération et de maintenance sont en général de nature récurrente. Ce réseau commercial, qui résulte des acquisitions réalisées par la Société au cours des dernières années, notamment les acquisitions d'Utility Partners et de Hays réalisées en juillet 2016 et en novembre 2018 respectivement, ainsi que de sa croissance interne sur cette même période, devraient, selon l'opinion de la Société, lui permettre de gérer son exposition aux cycles économiques.

#### **4.4 Fournisseurs et sous-entrepreneurs**

Les matières premières, composantes et fournitures pour les principaux produits proviennent d'un certain nombre de fournisseurs différents situés principalement aux États-Unis, au Canada, en Espagne, en Tunisie et en Chine. La Société n'est pas tributaire d'un seul fournisseur pour s'approvisionner en matières premières ou composantes, si ce n'est de certaines matières premières ou composantes nécessaires pour la fabrication des produits de Piedmont et la production d'équipement acéricole. De nouvelles sources d'approvisionnement et d'autres fournisseurs ont été repérés pour ces matières premières et composantes et la direction de la Société estime qu'elle pourrait faire appel à leurs services sans répercussion importante sur son activité. La fabrication de certaines pièces d'équipement ou composantes est donnée en sous-traitance à des sous-entrepreneurs soigneusement sélectionnés par la Société et dont les installations sont stratégiquement bien situées, afin d'élargir sa présence dans les marchés émergents. La Société évalue fréquemment son réseau de fournisseurs, leurs capacités techniques et la compétitivité de leurs prix et conditions de vente. La Société est également appelée à travailler avec de nouveaux fournisseurs, en fonction des exigences de fabrication requises pour chaque projet. Le vaste réseau de sous-traitance de la Société lui procure de nombreux avantages, notamment une structure de prix plus souple et concurrentielle qui permet de minimiser certains risques, comme le risque de change. En raison du grand nombre de fournisseurs et de sous-entrepreneurs, la Société bénéficie en outre d'un réseau

diversifié d'approvisionnement et de sous-entrepreneurs à proximité de ses marchés et peut ainsi obtenir des conditions d'achat avantageuses.

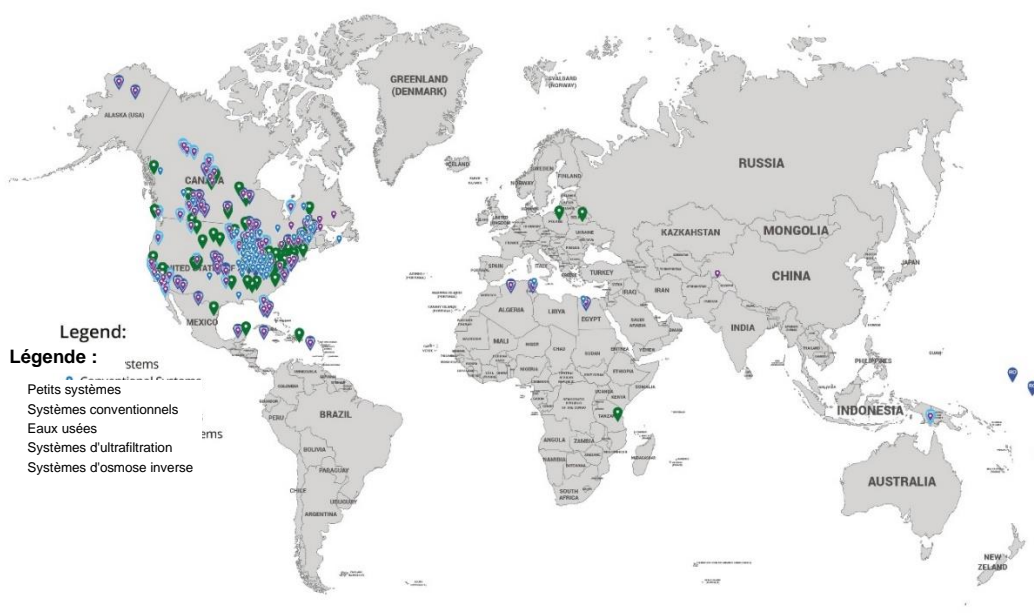
#### 4.5 Orientation stratégique

Le modèle d'affaires de la Société repose sur trois (3) piliers d'affaires qui ont fait l'objet d'une légère réorganisation le 1<sup>er</sup> juillet 2018, notamment le regroupement de ses sources de revenus au profit d'une meilleure harmonisation de ses stratégies d'entreprise. Au cours des prochains exercices, la Société a l'intention d'élargir son empreinte internationale et de se concentrer sur le développement de synergies et d'occasions de ventes croisées entre ses différents piliers d'affaires.

Le premier pilier d'affaires de la Société, Projets et Service après-vente, englobe les systèmes et solutions de filtration membranaire et le service après-vente vendus à des clients situés principalement au Canada et aux États-Unis. Le premier pilier d'affaires de H<sub>2</sub>O Innovation constitue l'activité fondamentale de la Société. Pour les prochaines années, la principale stratégie de la Société en ce qui concerne le pilier d'affaires Projets et Service après-vente consiste à mettre le vaste réseau installé de quelque 750 systèmes de la Société au service de la croissance de ses deuxième et troisième piliers d'affaires en vue d'obtenir des revenus récurrents qui ont représenté environ 75 % des revenus de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2019. La Société a en outre l'intention de choisir et de réaliser des projets qui contribueront à la croissance de l'ensemble de ses piliers d'affaires. Étant donné que les projets de réutilisation de l'eau, projets industriels et projets de traitement d'eaux usées sont trois (3) segments de marché que la Société privilégie pour concentrer ses activités de vente, le partenariat avec SW devient donc un élément essentiel de la croissance future de la Société.

En offrant des solutions numériques exclusives, la Société estime pouvoir améliorer les résultats, l'efficacité et le rendement de ses clients. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société a mené à bien l'installation de trois (3) nouveaux systèmes de technologie Clearlogx en Californie et en Caroline du Nord. En Californie, un système de technologie Clearlogx a été ajouté à un système de traitement d'eau conçu par H<sub>2</sub>O Innovation afin d'optimiser le dosage de produits chimiques coagulants. En Caroline du Nord, les systèmes de technologie Clearlogx ont été installés sur des systèmes construits par d'autres fournisseurs de systèmes de traitement d'eau.

Le 3 juin 2019, l'*Environmental Protection Agency* (« EPA ») des États-Unis a apporté à sa réglementation des modifications permettant la vente pendant toute l'année de combustible E15 (le « E15 »), qui contient 15 % d'éthanol et 85 % d'essence. Avant cette modification, la vente de E15 n'était autorisée qu'entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre de chaque année. Cette période d'interdiction décourageait les détaillants d'offrir le E15, ces derniers devant changer les pompes et les étiquettes d'avertissement au début et à la fin de chaque été. Aujourd'hui, chaque station-service peut offrir le E15 toute l'année. En prévision de la vente de E15 toute l'année, la Société a livré huit (8) projets de systèmes de traitement d'eau dans l'industrie de l'éthanol et est maintenant bien positionnée pour saisir les nouvelles occasions et répondre à la demande croissante prévue par suite de ces modifications à la réglementation.



Le deuxième pilier d'affaires repose sur les Produits de spécialité de la Société, notamment les produits Piedmont, les produits chimiques de spécialité PWT et les produits et l'équipement destinés à l'industrie acéricole. La Société entend élargir son offre en développant de nouveaux produits, en concédant des licences de fabrication de produits à des tiers stratégiquement choisis et en élargissant son réseau de distribution actuel.



Enfin, le troisième pilier d'affaires, créé après l'acquisition d'Utility Partners en juillet 2016, est consacré aux services O&M. Au cours du dernier exercice, la Société a fait l'acquisition de Hays, élargissant ainsi ses activités dans le secteur des services d'opération et de maintenance. Au cours des prochaines années, la Société a l'intention de créer plusieurs synergies et occasions de ventes croisées avec les autres piliers d'affaires de H<sub>2</sub>O Innovation, en offrant à ses clients un seul point de contact pour tous leurs besoins en matière de systèmes de traitement d'eau et d'eaux usées. Ces synergies et occasions de ventes croisées devraient contribuer à consolider les relations d'affaires à long terme, à augmenter les revenus de la Société et à maximiser la fidélisation de la clientèle.

La Société souhaite en outre travailler à la croissance de son entreprise en réalisant, au cours des prochaines années, des acquisitions stratégiques. Les marchés des produits chimiques de traitement d'eau, des Produits de spécialité et des services d'opération et de maintenance sont relativement fragmentés. On assistera par conséquent vraisemblablement à une concentration des parts de marché par des acquisitions ou une croissance interne, les grands joueurs cherchant à s'approprier la part de marché des plus petits concurrents régionaux.

Au cours de l'exercice actuel, H<sub>2</sub>O Innovation a l'intention de maximiser ses actifs et sa force de vente pour fournir un modèle d'affaires unique et responsable afin de mieux servir et gérer les opportunités de CCE, un segment en croissance de l'industrie de l'eau. Aux termes de ces contrats, l'entité engagée par les municipalités se concentre sur les objectifs à long terme de l'usine de traitement d'eau car c'est elle qui sera ultimement responsable de la conception et de la construction de l'usine, des services d'opération et de maintenance à long terme et des économies et efficacités sur une période pouvant varier de dix (10) à vingt (20) ans. Avec l'ajout d'Utility Partners et de Hays, la Société est l'un des rares acteurs capables d'offrir un équipement de procédé de haute qualité ainsi que des services d'opération et de maintenance. Cette nouvelle offre de la Société devrait attirer d'autant plus les entrepreneurs généraux et les équipes qui ciblent un nombre croissant d'occasions en CCE aux États-Unis.

Au cours des dernières années, la Société a nettement amélioré son offre client et est devenue un fournisseur de solutions complètes de filtration membranaire, en mesure d'offrir à ses clients une vaste gamme de systèmes, équipement, produits et consommables et de les assister dans l'opération et la maintenance de leurs systèmes – dans l'objectif d'une amélioration continue de sa performance opérationnelle. Avec plus de sept-cent-cinquante (750) sites de référence, H<sub>2</sub>O Innovation estime être bien positionnée pour offrir de l'équipement de traitement et des services d'opération et de maintenance en Amérique du Nord, ainsi que des Produits de spécialité partout dans le monde.

La Société veillera désormais à élargir sa présence dans certains créneaux industriels. Au niveau du marché municipal, et dans le but d'augmenter les ventes de systèmes de traitement d'eau et des eaux usées, la Société compte mettre un accent grandissant sur les collectivités de petite et moyenne taille en Amérique du Nord, notamment en développant ses relations avec les firmes d'ingénierie locales. Il n'est pas rare que ces firmes locales fassent plus fréquemment appel à des fournisseurs de systèmes de traitement d'eau expérimentés pour fournir leurs services à leurs clients municipaux, contrairement aux firmes d'ingénierie nationales et internationales qui ont souvent leur propre équipe interne d'ingénieurs spécialisés dans le traitement d'eau. Dans le marché industriel, la Société prévoit se concentrer sur les secteurs faisant face à des problèmes d'eau complexes, s'efforçant d'apporter des solutions sur mesure et d'optimiser l'opération des systèmes de traitement d'eau. La Société a également développé et continue de promouvoir son expertise dans les unités conteneurisées/autonomes offrant un débit faible à moyen pour la production d'eau potable ou le traitement des eaux usées.

La Société a aussi l'intention de continuer à développer ses activités internationales au moyen de ses réseaux de distribution mondiaux pour ses Produits de spécialité, de créer des synergies entre ses différents réseaux de distribution et de développer ces réseaux partout dans le monde. La Société prévoit également continuer de mettre au point de nouveaux produits et, afin de répondre aux besoins en constante évolution de ses clients, de fournir un meilleur support à ses distributeurs.

Quant à l'industrie acéricole, la Société a l'intention de poursuivre l'expansion de son réseau de distribution, de maintenir sa croissance sur le marché américain en capturant une plus grande part de marché et de mettre au point des produits innovateurs pour l'industrie acéricole afin de répondre aux besoins de ses clients.

#### **4.6 Concurrence**

La concurrence entre les fournisseurs de nouvelles technologies et de nouveaux produits spécialisés, comme les solutions innovatrices de traitement d'eau, les Produits de spécialité et les services d'opération et de maintenance élaborés, commercialisés et/ou fournis par la Société, s'articule autour de la valeur ajoutée et du savoir-faire technique, et offre des marges bénéficiaires relativement élevées et acceptables. Dans le marché industriel, la concurrence se distingue aussi par le savoir-faire technique, la valeur ajoutée et la réputation. Cela dit, le marché général pour tous les piliers d'affaires de la Société reste extrêmement fragmenté. Compte tenu de la législation actuellement en vigueur sur les ressources en eau et l'environnement, la Société estime que les clients seront davantage enclins à utiliser les technologies et produits les plus efficaces, sans égard à leur provenance, qui leur offrent des solutions adaptées à leurs besoins.

En Amérique du Nord, H<sub>2</sub>O Innovation s'est positionnée comme un chef de file de la gestion des questions relatives à l'eau des petites et moyennes collectivités et des services publics. Sa taille permet à la Société d'être concurrentielle dans ce créneau qui présente moins d'intérêt pour la concurrence des grandes multinationales qui ont tendance à éviter d'offrir des solutions adaptées aux besoins du client et à travailler plutôt sur des projets de grande envergure.

Certains des principaux concurrents de la Société dans l'industrie du traitement d'eau sont de grandes multinationales comme Suez, Veolia (France), Pall Corporation (division de Danaher, États-Unis), Doosan Hydro (division de Doosan Heavy, Corée du Sud, basée en Floride) et Evoqua (États-Unis). Sur la scène locale, parmi les concurrents de la Société, on trouve entre autres Ham R.O. Systems, dans le sud-est des États-Unis, Wigen Water Technologies dans le mid-ouest des États-Unis et NewTerra au Canada. Pour certains marchés créneaux ou certaines technologies spécifiques, la Société est en compétition avec des acteurs bien précis, comme Westech pour sa technologie de bioréacteur dans le domaine du traitement des eaux usées, EcoLab, GE Betz, Genesys, Avista et King Lee Technologies pour ses technologies relatives aux Produits de spécialité pour filtration membranaire. Les principaux concurrents de la Société en ce qui concerne l'industrie des raccords de tuyaux et adaptateurs sont Victaulic, Shurjoint (qui fait partie de Tyco), Pass et Horizon. Dans le domaine des filtres à cartouches pour le marché du dessalement, on retrouve principalement des entités espagnoles telles que Trepovi, Dimasa, Bupolsa et Fluytec.

Du côté de l'industrie acéricole, les concurrents de la Société ne sont pas nombreux. Les Équipements Lapière, Les Équipements d'érablière CDL, Leader Evaporators, L.S. Bilodeau et Dominion & Grimm sont les principaux acteurs de ce secteur tant au Québec qu'à l'extérieur de la province.

Le secteur de l'opération et de la maintenance des usines de traitement d'eau et des eaux usées est connu sous le nom de « *Conops* », pour « *Contracted Operations & Maintenance Services* » (services sous-traités d'opération et de maintenance), se caractérise par la mise à disposition d'une main-d'œuvre qualifiée et, potentiellement, la fourniture de certains consommables dédiés à l'opération et la maintenance des usines de traitement d'eau et des eaux usées sur une base constante et continue. Dans l'industrie *Conops*, les principaux concurrents de la Société sont Veolia, Suez, Inframark, Jacos Engineering et American Water. En outre, il existe de nombreux acteurs *Conops* au niveau régional tels que ESG, présent dans le sud-est des États-Unis, ou PERC, dans le sud-ouest des États-Unis. Au Canada, les principaux concurrents de la Société sont Aquatech, Nordikeau, Epcor et OCWA.

## 5. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

### 5.1 Activités générales

H<sub>2</sub>O Innovation conçoit, fabrique, assemble et met en service des systèmes de traitement d'eau et d'eaux usées. Chaque projet est développé sur mesure par son équipe multidisciplinaire afin de répondre aux besoins spécifiques d'un client. Les experts en ingénierie de procédé de la Société veillent à ce que la solution de traitement proposée permette de régler les problèmes d'un client. Par la suite, les équipes spécialisées de la Société, telles que la gestion de projet, l'ingénierie mécanique et de modélisation 3D, l'ingénierie électrique et d'automatisation ainsi que l'installation et la mise en service participeront à la réalisation du projet en collaboration avec ses clients.

H<sub>2</sub>O Innovation offre également un service technique et d'entretien complet afin de prendre en charge l'opération des systèmes de ses clients sur une base continue et de leur fournir des pièces de rechange et des services de réparation et/ou de remplacement de composantes. La Société a élargi son offre de services de location de systèmes conteneurisés de traitement d'eau ou des eaux usées ainsi que des unités pilote à des fins spécifiques. De plus, afin d'assister ses clients dans l'opération de leur système de traitement d'eau ou d'eaux usées, H<sub>2</sub>O Innovation offre des solutions numériques avancées telles que i) son logiciel Intelogx qui combine la détection rapide de tout problème, l'optimisation du système, le dépannage et l'accessibilité à distance des systèmes et l'archivage de données, le tout sous une plateforme unique et simple, ii) la technologie Clearlogx, une technologie d'automatisation et de contrôle brevetée qui contrôle en continu l'alimentation en coagulants de spécialité utilisés dans le traitement de l'eau afin de maintenir un niveau de pH adéquat et une charge en particules optimale et iii) ses systèmes SCADA.

Par l'intermédiaire du pilier d'affaires Produits de spécialité, la Société développe et fabrique une gamme unique de produits chimiques de spécialité pour les applications de traitement membranaire commercialisée sous le nom de « PWT ». Elle vend également une gamme de coagulants et floculants de spécialité. La Société synthétise son propre polymère et met au point et combine des produits antitartre et des nettoyants spécifiques pour les systèmes membranaires. H<sub>2</sub>O Innovation dispose d'un laboratoire moderne et de méthodes de production automatisées certifiant la qualité des produits expédiés de son usine en Californie. La Société offre également des services d'autopsie de membranes pour aider au diagnostic de problématiques complexes. La Société peut ainsi plus facilement recommander les protocoles de lavage requis afin de prolonger la durée de vie utile d'une membrane.

Par ailleurs, la Société conçoit et fabrique, par l'intermédiaire de sa filiale Piedmont, une large gamme de Produits de spécialité pour un vaste éventail d'applications industrielles et municipales dans l'industrie du traitement d'eau, principalement dans le marché du dessalement, notamment des raccords de tuyaux, des adaptateurs, des boîtiers de filtres à cartouches en PRV et d'autres produits complémentaires.

H<sub>2</sub>O Innovation offre des services complets d'opération et de maintenance pour les services publics d'eau et d'eaux usées, notamment des systèmes de traitement, de l'équipement de distribution et l'actif connexe. Les usines de traitement d'eau et d'eaux usées ainsi que les systèmes de distribution d'eau sont exploités et entretenus conformément à l'ensemble des lois et des règlements aux États-Unis (*Environmental Protection Agency*, ou EPA) et au Canada (Environnement et ressources naturelles) afin de respecter les exigences réglementaires actuelles quant à la qualité de l'eau. Les employés de la Société opérant un système de traitement d'eau ou d'eaux usées détiennent toutes les licences et certifications requises conformément aux lois applicables.

À l'aide de son savoir-faire en filtration membranaire, la Société offre aux producteurs de sirop d'érable une gamme complète de produits et d'équipement dédiés à la production de sirop d'érable et qui les aident à accroître leur production de sirop d'érable et à réduire leurs coûts de consommation d'énergie.

### 5.2 Méthodes de production et compétences spécialisées

La Société croit qu'elle détient certains avantages concurrentiels sur ses principaux concurrents en raison de l'expertise et du savoir-faire de ses employés, de son implication dans plus de mille projets de traitement d'eau, de ses technologies brevetées et de sa capacité manufacturière évolutive. La Société peut offrir un éventail de solutions différentes pour l'eau potable et l'eau de procédés industriels, le recyclage et la réutilisation de l'eau, le dessalement de l'eau de mer et le traitement des eaux usées (sanitaire et industriel).

La Société se spécialise dans la conception sur mesure de systèmes de traitement d'eau. À ses trois (3) usines de production – à Ham-Nord (Québec), de 60 000 pi<sup>2</sup>, à St-Joseph-de-Coleraine (Québec), de 10 400 pi<sup>2</sup>, et à Champlin (Minnesota) de 30 800 pi<sup>2</sup> – la Société fabrique de l'équipement acéricole et assemble des systèmes de traitement d'eau. En février 2018, la Société a

déménagé l'assemblage de ses systèmes de traitement d'eau de Ham-Nord à St-Joseph-de-Coleraine (Québec), tout en conservant la fabrication de l'équipement acéricole à son usine de Ham-Nord. La Société gagne ainsi en efficacité et peut mieux contrôler la qualité et répondre aux exigences des clients dans de plus brefs délais d'exécution, bénéficiant ainsi d'un avantage concurrentiel. L'usine située à Champlin (Minnesota) est toujours consacrée à l'assemblage des systèmes de traitement d'eau. La main-d'œuvre spécialisée de la Société est également experte dans la fabrication et l'assemblage de systèmes de traitement d'eau en dehors de ses installations, par exemple pour des projets construits sur site ou des unités conteneurisées/autonomes spécifiques.

À son usine de production de 12 000 pi<sup>2</sup> situés à Vista, en Californie, la Société fabrique des produits chimiques de spécialité durables pour le prétraitement membranaire et des applications de nettoyage, notamment des nettoyants liquides. La Société synthétise aussi son propre polymère et met au point des produits antitartre et des nettoyants pour les systèmes membranaires qui contribuent à maximiser l'efficacité opérationnelle, la rentabilité, le rendement et la longévité des systèmes d'osmose inverse. La Société dispose également d'une capacité d'entreposage de 7 640 pi<sup>2</sup> à Vista, en Californie, tout près de l'usine.

La Société offre par ailleurs divers types d'unités mobiles servant à la purification de l'eau ou au traitement des eaux usées. Ces unités mobiles, développées pour un usage permanent, temporaire (en cas d'urgence) ou comme installations pilotes, sont de véritables usines modulaires. Fabriquées sur mesure pour combler les besoins particuliers de traitement et de capacité du client, elles sont assemblées dans des conteneurs, des caravanes ou des remorques (isolés, chauffés et ventilés, si nécessaire). Avec son bioréacteur à membrane conteneurisé, la Société est en mesure d'offrir à ses clients une solution innovatrice pour le traitement des eaux usées, tout en respectant les normes réglementaires des effluents d'eaux usées applicables en Amérique du Nord. Ce bioréacteur à membrane conteneurisé est l'un des systèmes de traitement des eaux usées conteneurisés les plus compacts et les plus polyvalents sur le marché offrant la redondance de traitement que l'on retrouve généralement dans des systèmes plus importants.

La Société conçoit des raccords de tuyaux et des adaptateurs faits de matériaux composites de fonte ductile revêtue de résine époxyde, d'acier inoxydable et d'acier inoxydable duplex et super duplex. H<sub>2</sub>O Innovation conçoit, fabrique et vend des boîtiers de filtres à cartouches faits de PRV. Presque tous les moules utilisés dans la fabrication de ces produits (raccords et filtres à cartouches PRV) sont la propriété exclusive de la Société, ainsi que les moules des composants internes des filtres à cartouche PRV, lesquels sont faits de polyamide. Les différents matériaux sont injectés dans les moules selon un rigoureux contrôle qualité, ce qui permet de minimiser tout défaut de fabrication. Une fois les produits complétés et conformes aux spécifications, les autres composants matériels (joints, écrous, boulons) ou internes (joints, support interne et tirants) sont installés pour finaliser l'assemblage des produits. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, H<sub>2</sub>O Innovation a lancé deux (2) nouveaux produits, les filtres à disques et à tamis, qui s'ajoutent à sa gamme de produits de préfiltration d'une usine de dessalement par osmose inverse. H<sub>2</sub>O Innovation peut aussi désormais offrir des systèmes de préfiltration pour deux (2) différents types d'aménagements dans une usine d'osmose inverse : des filtres à cartouches de préfiltration pour un système de filtration classique, et des filtres à disques et à tamis pour l'ultrafiltration membranaire. Les clients reçoivent également des manuels d'installation et d'instructions détaillés et peuvent bénéficier des services techniques de la Société. Les raccords de tuyaux, les adaptateurs ainsi que les boîtiers de filtres à cartouches PRV sont conçus et mis au point à l'interne par des ressources spécialisées et sont fabriqués par des partenaires et fournisseurs stratégiques soigneusement sélectionnés par la Société. En 2018, Piedmont a obtenu la certification ISO 9001:2015, laquelle assure la gestion de la qualité, depuis la conception jusqu'à la fabrication, de tous ses produits et composants de systèmes de traitement d'eau. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, Piedmont a obtenu la certification de la *National Sanitation Foundation* (« NSF ») pour sa gamme de produits de boîtiers de filtres à cartouches PRV, augmentant considérablement ses chances de participer à des projets et de remporter des projets dans le secteur municipal aux États-Unis.

### **5.3 Employés**

En date du 30 juin 2019, la Société comptait une équipe d'environ six-cent-cinquante (650) employés au Canada, en Espagne et aux États-Unis, dont trente-huit (38) ingénieurs en procédés et applications et en procédés des eaux usées spécialisés dans des technologies novatrices de traitement d'eau (notamment la filtration membranaire, les réacteurs biologiques à membrane et les solutions de nettoyage de membranes), en génie mécanique et ingénierie de systèmes, en développement de logiciels, en conception électrique et panneaux de contrôles, ainsi qu'en programmation et automatisation.

Les employés relevant du pilier d'affaires O&M sont environ au nombre de quatre-cent-quarante (440), incluant des opérateurs certifiés pour les usines de traitement d'eau et d'eaux usées présents à chacun des sites de projets O&M.

## 5.4 Propriété intellectuelle

La Société détient des droits de propriété intellectuelle – technologies, marques de commerce, dénominations commerciales, noms de marque, droits d'auteur et secrets commerciaux – et conclut également avec des tiers des ententes de concession ou d'obtention de licences d'utilisation de droits de propriété intellectuelle lui permettant d'offrir des solutions novatrices à ses clients. Certaines technologies exclusives de la Société sont protégées par brevets et H<sub>2</sub>O Innovation fait de son mieux pour protéger ses droits de propriété intellectuelle, notamment lorsque la technologie ou les produits lui procurent un important avantage concurrentiel.

## 5.5 Protection de l'environnement

La Société souscrit aux principes de développement durable, notamment l'efficacité énergétique et l'utilisation optimale des ressources, et plus particulièrement le recyclage et la réutilisation de l'eau, comme en fait foi son partenariat commercial avec SW. La Société peut ainsi offrir à ses clients des solutions leur permettant de réduire leur empreinte écologique. La direction estime que ces connaissances permettront à la Société de se distinguer de la concurrence à moyen et long termes. En ce qui a trait à ses propres activités, la Société estime que les obligations de protection de l'environnement n'ont pas un effet important, financier ou opérationnel, en ce qui a trait notamment à ses activités, à ses dépenses en immobilisation, à son bénéfice ou à sa situation concurrentielle.

## 5.6 Risques et incertitudes

La liste des risques et incertitudes suivants auxquels la Société est exposée n'est pas exhaustive, la Société exploitant son entreprise dans un secteur en constante évolution pouvant donner lieu à de nouveaux risques et incertitudes. La Société ne peut ni prévoir ces risques et incertitudes ni en évaluer les répercussions, le cas échéant, sur ses activités, de même qu'elle ne peut évaluer dans quelle mesure un facteur ou une combinaison de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus ci-dessous. Certains de ces risques et incertitudes sont plus amplement réécrits dans le plus récent rapport de gestion de la Société dont on peut obtenir copie sur le site Web de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### *Environnement concurrentiel*

La Société rivalise avec des sociétés de différentes tailles offrant des technologies, des produits et des services sensiblement analogues destinés à l'industrie de l'eau. La Société a toujours développé ses marchés cibles en misant sur ses technologies novatrices ainsi que sur les connaissances et le savoir-faire de ses employés en vue d'offrir aux clients des solutions personnalisées et adaptées qui offrent des avantages économiques et opérationnels. La Société estime que la situation financière globale générale, la mise au point de technologies novatrices et de Produits de spécialité et les dépenses en immobilisation de clients éventuels dans leur infrastructure ont contribué à accroître la concurrence et le nombre de sociétés participant aux mêmes appels d'offres. Dans les différents segments qui intéressent la Société, la concurrence s'articule autour d'un certain nombre de facteurs, notamment le prix, les obligations de performance, les ressources internes, la santé financière, la technologie, l'application et le savoir-faire, la réputation de qualité, le respect des délais et l'expérience, le réseau de distribution et le service après-vente. Si la Société ne réussit pas à rivaliser efficacement avec la concurrence, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en souffrir lourdement.

### *Risques d'exploitation*

Différents types d'événements peuvent provoquer une interruption de l'exploitation et de la production et/ou une perte d'exploitation et de production de la Société, et donner lieu à d'importants retards de l'exploitation. La Société entpose une partie de ses stocks dans des entrepôts à proximité et a mis en œuvre un plan d'urgence qui est régulièrement revu par la direction. La Société maintient également une assurance en cas d'interruption de ses affaires ou de celles de l'un de ses fournisseurs.

### *Obligations de prestation restant à remplir (« carnet de commandes »)*

Le carnet de commandes de la Société provient de contrats considérés fermes ou desquels la direction estime tirer des revenus d'un montant déterminé. Des retards, interruptions, abandons, annulations ou réductions de projets peuvent, de temps à autre, survenir dans l'industrie de la Société en raison de considérations indépendantes de la volonté de la Société et peuvent avoir une incidence importante sur le montant du carnet de commandes ainsi qu'une incidence importante correspondante sur les revenus futurs et la rentabilité. Le risque résultant de la perte de clients récurrents ou de distributeurs peut aussi être pris en considération et pourrait avoir une incidence importante sur les revenus prévus et la rentabilité. Quoique faible, cette probabilité doit être envisagée vu la vive concurrence dans les différents segments de marché de la Société. La Société a développé de vastes réseaux de distribution et continue de les déployer à l'international à la faveur de convergences et de synergies.



### *Contrats à forfait et renouvellement*

La Société conclue en général des contrats à forfait pour la conception, la fabrication et la mise en service de systèmes de traitement d'eau et d'eaux usées et pour certains de ses Produits de spécialité. Les prix de ces contrats à forfait sont fondés sur des estimations de risques techniques, le total des coûts de production et de possibles éventualités. S'il est sensiblement inexact, le prix fixe peut donner lieu à d'éventuelles pertes au niveau du carnet de commandes de la Société. La Société conclue en outre des ententes de services d'opération et de maintenance pour des durées variant de trois (3) ans à cinq (5) ans, avec des options de renouvellement de plusieurs années ou à reconduction tacite. Si un contrat d'opération et de maintenance n'est pas renouvelé à son échéance ou est à tout moment résilié par le client à plus ou moins brève échéance, ce non-renouvellement ou cette résiliation pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur son carnet de commandes avec un effet correspondant sur les revenus et la rentabilité futurs prévus.

### *Personnel clé et santé et sécurité*

La Société est tributaire des compétences et de l'expérience de son équipe de direction et des autres membres clés de son personnel qui possèdent une vaste connaissance de l'activité de la Société. La Société compte par ailleurs sur sa capacité de recruter et de fidéliser des employés qualifiés et hautement compétents dans un environnement concurrentiel, et son incapacité de le faire pourrait avoir un effet défavorable sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. C'est pourquoi la Société s'efforce d'offrir des conditions d'emploi concurrentielles, un large éventail de possibilités de carrière et un environnement de travail stimulant. D'autres facteurs pourraient toutefois intervenir et rien ne garantit que les conditions d'emploi offertes par la Société suffiront à maintenir en fonction des spécialistes clés de son personnel.

Compte tenu du type d'industrie de la Société, la Société fait face à des situations pouvant entraîner des accidents et causer des blessures à ses employés, clients ou sous-entrepreneurs. La Société a donc mis en place un programme de santé et sécurité au sein de son organisation. Ses employés sont formés adéquatement pour faire face à de telles situations et sont conscients des situations potentiellement dangereuses sur leur lieu de travail. Des comités de santé et sécurité ont été créés dans l'ensemble de la Société et ceux-ci se réunissent sur une base régulière pour, entre autres, planifier des séances de formation pour les employés.

### *Acquisitions et expansion*

La Société peut élargir ses activités à la faveur de l'acquisition d'autres entreprises, technologies ou produits. Même si la direction de la Société a une solide expérience relativement aux questions d'intégration d'entreprises, rien ne garantit i) que la Société sera en mesure de trouver, d'acquérir et de gérer de façon rentable de nouvelles entreprises, ou de réussir à intégrer à son entreprise l'entreprise, les produits ou les technologies dont elle a fait l'acquisition sans avoir à composer avec des frais importants, des retards ou d'autres difficultés opérationnelles ou financières, ni ii) que les entreprises, les produits ou les technologies dont elle fait l'acquisition, le cas échéant, généreront les revenus et bénéfices attendus. Même si, avant la réalisation de l'acquisition d'entreprises, la Société procède à un contrôle préalable exhaustif, l'acquisition d'une entreprise comporte des risques lorsque des obligations, responsabilités ou dettes, y compris notamment des réclamations d'ordre fiscal, un passif éventuel, des poursuites judiciaires et des risques environnementaux, n'ont pas été découvertes au moment du contrôle préalable et étaient inconnues au moment de la négociation et de la clôture de l'acquisition.

### *Dettes*

Les ententes de crédit de la Société renferment des clauses financières aux termes desquelles la Société, sur une base consolidée, doit respecter certains ratios. Ces ententes de crédit renferment également des obligations de ne pas faire qui limitent le pouvoir discrétionnaire et la marge de manœuvre de la Société dans l'exploitation de son entreprise. Une violation de ces ententes de crédit ou l'incapacité de la Société de respecter ces ratios pourraient, s'il n'y est pas remédié ou renoncé, entraîner une déchéance du terme de la dette de la Société ou un manquement réciproque aux termes de certaines de ses autres ententes de crédit. Si les résultats d'exploitation ou la liquidité de la Société ne suffisent pas au service de sa dette actuelle ou future, la Société pourrait être forcée de prendre des mesures comme réduire ou reporter des activités commerciales, des acquisitions, des investissements ou des dépenses en immobilisations, vendre des éléments d'actifs, restructurer ou refinancer sa dette ou obtenir des fonds additionnels au moyen d'un financement par capitaux propres.

### *Réduction de valeur*

L'actif de la Société repose en grande partie sur son achalandage, qui est un résultat des acquisitions qu'elle a réalisées au fil des ans et qui se compose notamment de son nom de marque, de sa clientèle, de ses relations avec sa clientèle, de ses technologies et de ses droits de propriété intellectuelle (les « actifs financiers »). Différents facteurs liés aux conditions de marché et à la conjoncture économique peuvent influencer sur la valeur de ses actifs financiers. Les actifs financiers, sauf ceux comptabilisés à leur juste valeur, sont évalués aux fins d'indicateurs de réduction de valeur en tout temps au cours d'un exercice. On considère

qu'ils ont perdu de la valeur lorsqu'il existe une preuve objective selon laquelle, par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier, les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'investissement en ont subi les contrecoups. Toute éventuelle radiation ou réduction de la valeur des actifs financiers pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

#### *Activités internationales, climat géopolitique mondial et risques de change*

Les activités de ventes internationales de la Société l'exposent aux risques inhérents à l'exercice d'une activité dans un territoire étranger, notamment i) l'imposition ou l'augmentation de droits à l'importation ou à l'exportation, d'impôts supplémentaires, de surtaxes, de tarifs ou d'autres droits de douane, ii) la conformité à la législation sur les importations et/ou exportations, iii) les hausses d'impôt ou des modifications à la législation ou à la réglementation fiscale ou à son interprétation et/ou à son application, iv) les pratiques commerciales favorisant les sociétés locales, v) des cycles de débiteurs plus longs dans certains pays, en raison notamment de facteurs culturels ou économiques et vi) des changements ou de l'instabilité de la conjoncture économique et politique étrangère. La Société ne peut donner aucune garantie que l'un ou plusieurs de ces facteurs ne lui nuiront pas, et l'incapacité de la Société d'élargir ses activités internationales pourrait avoir un effet défavorable sur ses revenus, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

De plus, les activités de la Société à l'extérieur du Canada l'exposent à des risques de change, principalement en raison de ses achats et ventes en dollars américains ou en euros, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation. Afin de limiter l'incidence des fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain et à d'autres devises, la Société appariera, en général et dans la mesure du possible, les entrées de fonds en monnaie étrangère avec les sorties de fonds en cette même monnaie étrangère. À l'heure actuelle, la Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie en devises étrangères.

#### *Liquidité*

Le risque de liquidité est géré en établissant des prévisions de trésorerie, ainsi que des plans opérationnel et stratégique. Une surveillance constante des entrées et des sorties de trésorerie prévues est mise en œuvre et est réalisée au moyen de prévisions évaluant la suffisance des liquidités de la Société pour faire face à ses différentes obligations financières et contractuelles à échéance, pour maintenir des ressources financières liquides suffisantes pour financer ses activités et pour respecter ses engagements et obligations. Il ne peut y avoir de garantie que les prévisions de la Société permettront de prévoir de manière adéquate ses besoins de liquidités.

#### *Capacité à obtenir des garanties de bonne exécution*

La Société est tenue, dans certaines circonstances, d'obtenir des cautionnements ou des garanties bancaires pour garantir ses diverses obligations contractuelles. Une instabilité ou des perturbations importantes des marchés financiers ou une détérioration ou un affaiblissement de la situation financière de la Société en raison de facteurs internes ou externes pourraient restreindre la capacité de la Société ou lui interdire d'obtenir ces cautionnements ou garanties bancaires, y compris des sûretés et des lettres de crédit, en augmenter sensiblement le coût ou en réduire la disponibilité. Une détérioration de la situation financière de la Société pourrait limiter sa capacité d'émettre de nouveaux cautionnements, de nouvelles lettres de crédit ou d'autres garanties de bonne exécution, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Un prélèvement sur des cautionnements, des lettres de crédit ou des garanties bancaires par un ou plusieurs tiers pourrait, notamment, réduire sensiblement la situation de trésorerie de la Société et avoir un effet défavorable important sur son entreprise et ses résultats d'exploitation.

#### *Mise en œuvre d'un plan stratégique*

La stratégie commerciale de la Société vise à optimiser son offre reposant sur trois (3) piliers, soit le pilier Projets et Service après-vente, le pilier Produits de spécialité et le pilier O&M, et notamment à se concentrer sur le développement de secteurs de niche en concluant des acquisitions ou des alliances avec des acteurs de régions géographiques stratégiques offrant des gammes de produits ou des modèles d'affaires complémentaires. Le plan stratégique de la Société devrait être considéré en tenant compte des risques, des dépenses et des difficultés éventuels auxquels sont couramment confrontées les sociétés en croissance. Bien que la réussite de la stratégie de croissance de la Société puisse nécessiter l'apport de capitaux plus importants que prévu, rien ne garantit que la Société atteindra le niveau de croissance souhaité.

#### *Conjoncture économique mondiale actuelle*

Une conjoncture économique volatile et des conditions du marché du crédit défavorables pourraient avoir un effet défavorable sur la capacité d'emprunt de la Société et de ses clients, distributeurs et partenaires, qui soutiennent le déploiement et l'expansion des activités mondiales de la Société, et pourraient donner lieu à des annulations ou à des interruptions, à des retards de projets,

à des retards de paiement ou à des défauts de la part de clients de la Société. La capacité de la Société d'exploiter son entreprise et de prendre de l'expansion pourrait être limitée si, à l'avenir, la Société était incapable d'obtenir suffisamment de crédit, notamment du financement sur les marchés financiers, du crédit bancaire comme des lettres de crédit et des cautionnements, notamment à des conditions favorables. Ces perturbations pourraient nuire sensiblement aux obligations de performance, aux revenus et au bénéfice net de la Société.

#### *Cyber-sécurité et cyber-menaces*

La Société compte sur l'exactitude, la fiabilité et la bonne utilisation et gestion des systèmes de traitement de l'information et offre plusieurs services à ses clients utilisant ces systèmes de traitement de l'information. Toute interruption de ces systèmes pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La Société a élaboré et mis en œuvre un plan de cyber-sécurité pour atténuer les risques associés aux cyber-menaces, à la violation ou à la perte de données et aux comportements inadéquats des utilisateurs. Différents contrôles sont actuellement en place, tels que la sécurité des réseaux, la sécurité des données, la formation et la sensibilisation. La Société a également souscrit une assurance responsabilité civile pour couvrir les risques associés à la cyber-sécurité ainsi qu'une assurance professionnelle relative à la technologie (erreur et omission) à l'égard de tous les services offerts à ses clients en lien avec des systèmes ou réseaux informatiques ou électroniques.

#### *Litiges*

Dans le cours de ses activités, la Société pourrait être mise en cause, nommée à titre de partie ou être visée dans le cadre de diverses actions judiciaires ou réclamations découlant de la conduite de ses activités, parmi lesquelles des réclamations, des poursuites, des enquêtes gouvernementales et d'autres procédures dont les conséquences ne peuvent pas être prévues avec certitude et qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la Société. Par conséquent, ces litiges pourraient avoir un effet négatif important sur la réputation, les résultats d'exploitation, les liquidités ou la situation financière de la Société. Par ailleurs, les coûts associés à la défense de la Société dans le cadre de ces poursuites ainsi que le détournement de l'attention de la direction pourraient être importants.

#### *Violation des droits de propriété intellectuelle*

H<sub>2</sub>O Innovation protège ses droits de propriété intellectuelle liés à ses investissements dans la recherche et le développement en s'appuyant sur les lois relatives aux secrets commerciaux et sur des ententes de confidentialité qu'elle conclut avec des tiers ayant accès à de l'information concernant, entre autres, ses activités de recherche et de développement. La Société s'appuie également sur une combinaison de lois en vigueur au Canada, aux États-Unis et à l'étranger, relatives aux marques de commerce, brevets, secrets commerciaux et autre propriété intellectuelle. Malgré ses efforts, la Société peut ne pas être en mesure de déterminer l'étendue de l'utilisation non autorisée et de la violation de ses droits de propriété intellectuelle tant pour ses marques de commerce, brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Dans tous les cas, ces efforts et les démarches légales envers les tiers ayant enfreint les droits de la Société en matière de propriété intellectuelle peuvent être difficiles, coûteux et chronophages. Le défaut par la Société de protéger ses droits existants et futurs en matière de propriété intellectuelle pourrait sérieusement nuire à ses activités et pourrait entraîner la perte de sa capacité à empêcher les tiers d'utiliser et de profiter des technologies de la Société.

#### *Dépendance à l'égard de tiers*

Pour la fabrication de systèmes de traitement d'eau et d'eaux usées et de Produits de spécialité ou pour la prestation de services d'opération et de maintenance, la Société compte sur différents fournisseurs et sous-entrepreneurs. Si un fournisseur ou un sous-entrepreneur omet pour quelque raison de fournir des matières premières, des pièces, des matériaux, de l'équipement ou des services (les « fournitures ») prévus, ou en fournit d'une qualité inacceptable, la Société peut être tenue de s'approvisionner auprès d'autres sources moyennant des retards ou à des prix plus élevés que prévu, ce qui pourrait nuire à la rentabilité du contrat. De l'équipement, des pièces ou des matériaux défectueux pourraient en outre nuire à un projet de traitement d'eau et d'eaux usées et donner lieu à des réclamations contre la Société pour non-respect du devis du projet. De plus, lorsque la Société compte sur un seul fournisseur ou sous-entrepreneur engagé ou sur un petit nombre de fournisseurs ou de sous-entrepreneurs, rien ne garantit que le marché peut fournir ces produits ou services en temps utile, ou aux coûts que la Société avait prévus.

#### *Risque lié au crédit*

Le risque lié au crédit fait référence au risque qu'une partie à un contrat manque à l'une ou l'autre de ses obligations, causant ainsi à la Société une perte financière. Le principal risque a trait aux débiteurs. Pour gérer le risque lié au crédit à l'égard de débiteurs, la Société revoit les limites de crédit, surveille les débiteurs venant à échéance, souscrit si elle le peut à une assurance-crédit et établit une provision pour créances douteuses en fonction de la perte sur créance prévue prospective.

### *Liquidité du marché*

Les activités d'achat et de vente des actions ordinaires de la Société peuvent être instables, ce qui pourrait entraîner un manque de liquidité pour ses actions ordinaires. Le prix du marché des actions ordinaires de la Société pourrait par conséquent être assujéti à d'importantes fluctuations. Des facteurs tels que l'annonce d'importants contrats, des innovations technologiques, de nouveaux produits commerciaux, des brevets, des changements réglementaires, les résultats financiers trimestriels et les ventes futures d'actions ordinaires par la Société ou des actionnaires actuels, sont parmi de nombreux autres facteurs qui pourraient avoir des répercussions considérables sur le cours des actions ordinaires de la Société. À grande échelle, les fluctuations du marché, de même que le contexte économique général, peuvent nuire au prix du marché des actions ordinaires de la Société.

### *Investissement de capitaux*

Les activités commerciales de la Société dépendent en partie des dépenses en immobilisations de la part de ses clients, principalement quant au pilier d'affaires Projets et Service après-vente. Dans plusieurs cas, de telles dépenses en immobilisations sont substantielles par rapport au budget d'exploitation du client. Les technologies de la Société représentent fréquemment une solution de rechange à des méthodes plus usuelles pour un problème de traitement d'eau, ce qui accroît les besoins en formation de la clientèle au sujet des solutions de la Société. Par conséquent, une importante proportion des affaires de la Société repose sur des commandes importantes par rapport à son revenu total et est assujéti à des cycles de vente pouvant dépasser un an, ainsi qu'à des reports ou annulations de projets.

### *Développement de nouveaux produits*

Le développement par la Société de nouvelles technologies et de nouveaux produits spécialisés comporte des risques inhérents, à savoir le risque technique que le rendement de la technologie ou du produit ne soit pas aussi performant qu'on l'aurait souhaité, que les problèmes de fiabilité de la technologie ou du produit soient inacceptables et que la technologie ou le produit ne soit pas de qualité marchande; ou le risque que le fonctionnement des composants obtenus auprès d'un fournisseur ne soit pas acceptable, ce qui aurait des effets défavorables sur la commercialisation de ces nouvelles technologies et de ces nouveaux produits et la responsabilité du fait du produit de la Société.

### *Financement additionnel et dilution*

La Société n'exclut pas de trouver des fonds supplémentaires en recourant à un financement par capitaux propres pour financer ses activités ou pour mettre en place son plan stratégique. De plus, au 24 septembre 2019, 642 710 bons de souscription de courtier permettant de souscrire des actions ordinaires (les « bons de souscription de courtier ») et 2 554 334 options d'achat d'actions sont actuellement émis et en circulation. L'exercice des bons de souscription de courtier et des options d'achat d'actions de même que le recours à tout nouveau financement par capitaux propres représentent des éléments dilutifs pour les actionnaires actuels et à venir.

### *Risque relié aux taux d'intérêt*

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à un risque de fluctuation des taux d'intérêt en raison des prêts et créances qu'elle consent ainsi que des emprunts qu'elle contracte à des taux variables. La Société gère son exposition aux variations de taux d'intérêt par une répartition de sa dette financière entre des instruments comportant des taux fixes et des taux variables. Les certificats de dépôt garanti et les emprunts non garantis portent intérêt à taux fixes et la Société n'est donc pas exposée au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variables et, en conséquence, exposent la Société à un risque de flux de trésorerie découlant de la variation des taux d'intérêt.

### *Risques reliés aux couvertures d'assurance*

La Société maintient un vaste portefeuille d'assurance relativement à ses activités couvrant, entre autres, ses biens, sa responsabilité civile générale et en matière de produits, sa responsabilité professionnelle, responsabilité pour la pollution, l'indemnisation en matière d'accidents de travail ainsi que la responsabilité des administrateurs et dirigeants. Il existe un risque que la couverture d'assurance actuelle de la Société ne soit pas suffisante pour couvrir toutes les pertes, qu'une couverture d'assurance future ne contiendra pas d'exclusions ou de limitations supplémentaires, que la Société ne soit pas en mesure de continuer à obtenir une couverture d'assurance, ou que la couverture d'assurance ne soit pas disponible à un coût économiquement raisonnable.

La Société pourrait faire l'objet de diverses réclamations en matière de responsabilité du fait du produit ou d'autres réclamations reliées à ses activités, notamment des responsabilités et dépenses potentielles du fait de vices ou de défaillances possibles de ses produits. La Société souscrit une assurance responsabilité à l'égard de ses produits et d'autres types d'assurances que la

direction de la Société juge conformes à la pratique générale du marché dans son industrie, mais il ne peut y avoir aucune certitude qu'elle pourra toujours être adéquatement assurée relativement à toutes ces responsabilités potentielles. Dans le cas où la Société ne dispose pas d'une assurance adéquate, les réclamations en matière de responsabilité des produits, en lien avec des litiges ou toutes autres pertes pourraient avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

#### *Évolutions technologiques*

L'industrie de l'eau est caractérisée par une technologie évolutive, des normes imposées par la concurrence et des exigences réglementaires, lesquelles influent sur la demande et forcent la Société à améliorer ses technologies, produits et services. L'incapacité de la Société d'améliorer ses technologies, produits et solutions existants et de mettre au point et de lancer de nouvelles solutions de traitement de l'eau novatrices en temps utile en fonction de l'évolution des conditions de marché et de la demande des clients pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

#### *Risque relié à la réglementation et la réputation*

Étant donné la nature de ses activités internationales, la Société est tenue de se conformer à différentes obligations légales, notamment aux règles, à la législation et la réglementation nationales et internationales imposées par des gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. Une incompétence, une fraude, une inobservation des règles, de la législation et de la réglementation applicables ou quelques autres activités inappropriées d'un employé, d'un agent, d'un mandataire ou d'un partenaire de la Société pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise et la réputation de la Société. Dans le cours normal de ses activités, la Société développe et entretient des relations avec ses clients en respectant de hauts niveaux d'éthique, tel que spécifié dans ses politiques. La non-exécution d'un contrat selon les conditions convenues, notamment tout défaut ou incident significatif, pourrait avoir un effet négatif sur la réputation de la Société et sur sa capacité future à obtenir des projets.

Le risque d'atteinte à la réputation aura pour effet de ternir l'image publique de la Société, ce qui pourrait entraîner l'annulation de contrats et nuire à la capacité de la Société de participer à des projets futurs. Une atteinte à la réputation peut survenir dans de nombreuses situations, y compris, notamment les questions de qualité ou d'exécution dans les contrats de la Société et l'inobservation réelle ou alléguée de la législation ou de la réglementation par les employés, agents, mandataires, sous-entrepreneurs, fournisseurs et/ou partenaires de la Société.

#### *Prix de transfert*

La Société effectue des opérations commerciales dans de multiples territoires et par l'intermédiaire de diverses entités juridiques au Canada, aux États-Unis et en Espagne. Les lois fiscales de ces territoires ont mis en place des règles relatives au prix de transfert qui exigent que toutes les transactions avec des parties non-résidentes soient évaluées en utilisant les principes de prix de transfert pour les personnes agissant sans lien de dépendance, et que la documentation requise contemporaine doive exister pour supporter les principes de prix de transfert. Les autorités fiscales dans les territoires où la Société exerce ses activités pourraient contester les politiques de prix de transfert de la Société quant au lien de dépendance entre apparentés. Le prix de transfert international est un domaine subjectif de la fiscalité et comporte généralement un degré de jugement relativement important. Si l'une des autorités fiscales venait à contester avec succès les politiques de prix de transfert de la Société, sa charge d'impôt sur le revenu pourrait être compromise et faire l'objet d'intérêts et de pénalités. Une telle augmentation de sa charge d'impôt sur le revenu et les intérêts et pénalités connexes pourraient également avoir un impact significatif sur les résultats d'exploitation et le flux de trésorerie futurs de la Société.

## **6. DIVIDENDES**

La Société n'a déclaré aucun dividende relativement à ses actions ordinaires depuis sa constitution et prévoit continuer à réinvestir ses bénéfices futurs afin de soutenir sa croissance.

## **7. DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS**

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries.

Au 24 septembre 2019, un total de 55 889 989 actions ordinaires sont émises et en circulation.

Ce qui suit est un bref résumé des attributs des actions ordinaires et des actions privilégiées. Ce résumé est sous réserve des dispositions plus détaillées présentées dans les statuts de la Société.

## 7.1 Description générale

### 7.1.1 Actions ordinaires

Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter à toutes les assemblées d'actionnaires sauf celles auxquelles ont seuls le droit de vote les détenteurs d'autres catégories d'actions. Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir et de se faire verser en argent, en actions ou en biens de la Société, à même les fonds de la Société applicables à la déclaration et au versement de dividendes, tout montant de dividende déclaré, dans la mesure et à la date déterminées par le conseil d'administration de la Société. Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de se partager le reliquat des biens de la Société lors de sa liquidation volontaire ou forcée, de sa dissolution ou de toute autre distribution de son actif.

### 7.1.2 Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent en tout temps être émises en une ou plusieurs séries, prenant rang également entre elles, à titre d'actions de cette catégorie, quant au paiement de dividendes et au partage des actifs advenant la dissolution de la Société, de la liquidation ou de la distribution de la totalité ou d'une partie de ses actifs parmi les actionnaires. En vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les actions privilégiées ne confèrent pas à leurs détenteurs le droit de voter aux assemblées des actionnaires, d'y être convoqués ou d'y assister. Les détenteurs d'actions privilégiées d'une série ont le droit de recevoir un dividende, à l'égard de chaque exercice de la Société ou à tout autre intervalle prévu dans les statuts de modification pertinents pour cette série. Le caractère cumulatif ou non cumulatif, le taux, le montant ou la méthode de calcul et les modalités de paiement des dividendes seront établis dans les statuts de modification pertinents. Advenant la dissolution de la Société, le partage de ses biens lors de sa liquidation ou la distribution de la totalité ou d'une partie de ses actifs parmi les actionnaires, les détenteurs d'actions privilégiées d'une série particulière reçoivent, en numéraire ou en biens et avant toute distribution aux détenteurs d'actions ordinaires, une somme maximale égale à la valeur de la contrepartie versée à l'égard de telles actions émises et en circulation.

## 8. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

### 8.1 Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX Inc. (la « TSX-V ») sous le symbole « HEO ». Le tableau ci-dessous présente les cours de clôture à la TSX-V des actions ordinaires pour chaque mois de l'exercice terminé le 30 juin 2019 ainsi que le volume mensuel des opérations sur celles-ci :

Mois	Cours de clôture maximal	Cours de clôture minimal	Volume
Juillet 2018	1,33 \$	1,15 \$	269 392
Août 2018	1,26 \$	1,02 \$	198 652
Septembre 2018	1,20 \$	1,10 \$	449 793
Octobre 2018	1,12 \$	0,86 \$	767 017
Novembre 2018	0,97 \$	0,79 \$	495 794
Décembre 2018	0,97 \$	0,84 \$	351 972
Janvier 2019	0,94 \$	0,86 \$	406 704
Février 2019	0,89 \$	0,80 \$	406 542
Mars 2019	0,89 \$	0,80 \$	120 363
Avril 2019	0,96 \$	0,83 \$	323 503
Mai 2019	1,15 \$	0,93 \$	265 052
Juin 2019	1,28 \$	0,97 \$	641 184

Les actions ordinaires de la Société sont également négociées à la Bourse Alternext du NYSE Euronext en Europe, sous le symbole « ALHEO », et sur le marché OTCQX aux États-Unis sous le symbole « HEOFF ».

### 8.2 Placements antérieurs

Le 30 novembre 2018, la Société a conclu une convention de prise ferme (au sens de la *rubrique 13 – Contrats importants* de la présente notice annuelle) aux termes de laquelle elle a convenu d'émettre à Valeurs Mobilières Haywood inc., à Valeurs Mobilières Beacon Ltée et à Corporation Canaccord Genuity (les « preneurs fermes ») des bons de souscription de courtier incessibles en contrepartie de leurs services dans le cadre du placement privé de 2018. Par conséquent, le 30 novembre 2018, la Société a émis un total de 642 710 bons de souscription de courtier aux preneurs fermes. Chaque bon de souscription de courtier confère à son porteur le droit de souscrire une action ordinaire de la Société au prix de 0,83 \$ jusqu'au 30 novembre 2020.

## 9. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### 9.1 Administrateurs

Le tableau suivant présente les administrateurs actuels de la Société, leur lieu de résidence, les postes qu'ils occupent au sein de la Société, leur occupation principale, l'année depuis laquelle ils exercent leur mandat en tant qu'administrateur et le nombre d'actions à droit de vote de la Société détenues à titre de propriétaires véritables ou sur lesquelles ils exercent un contrôle, en date du 24 septembre 2019 :

Nom et lieu de résidence	Fonctions principales	Poste occupé au sein de la Société	Administrateur depuis	Nombre d'actions détenues au 24 septembre 2019
Robert Comeau <sup>1)2)3)</sup> Dollard-des-Ormeaux (Québec) Canada	Administrateur de sociétés (anciennement chef de la direction financière), Groupe Lumenpulse inc.	Administrateur	6 décembre 2017	157 201
Pierre Côté <sup>3)4)</sup> Ancaster (Ontario) Canada	Président, Côté Membrane Separation Ltd. (firme d'experts-conseils)	Administrateur	12 novembre 2013	214 342
Stephen A. Davis <sup>1)</sup> Longmeadow (Massachusetts) États-Unis	Associé directeur Ventry Industries, LLC (société de portefeuille d'investissement)	Administrateur	28 juin 2017	26 598
Frédéric Dugré <sup>3)4)</sup> Québec (Québec) Canada	Président et chef de la direction, H <sub>2</sub> O Innovation inc.	Président et chef de la direction	12 janvier 1999	856 630
Lisa Henthorne <sup>2)</sup> Tampa (Floride) États-Unis	Chef de la direction technologique, Water Standard (société de dessalement d'eau)	Présidente du conseil d'administration	12 juillet 2010	59 000
Richard A. Hoel <sup>1)3)</sup> Naples (Floride) États-Unis	Investisseur privé (anciennement avocat chez Winthrop & Weinstein P.A.)	Vice-président du conseil d'administration	10 juillet 2008	2 654 013
René Vachon <sup>1)2)</sup> Sherbrooke (Québec) Canada	Administrateur de sociétés (anciennement vice-président, Développement des affaires et chef de la direction financière, Miranda Technologies)	Administrateur	13 juin 2019	Aucune

<sup>1)</sup> Membre du comité d'audit

<sup>2)</sup> Membre du comité de gouvernance, de rémunération et de risques

<sup>3)</sup> Membre du comité de croissance

<sup>4)</sup> Membre du comité de projets, d'opération et d'innovation

Les administrateurs sont élus annuellement par les actionnaires. Chaque administrateur nommé par le conseil d'administration pour occuper un siège vacant conserve son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Le mandat de chaque administrateur prend fin au moment de l'élection de son successeur, à moins que l'administrateur ne démissionne ou que son poste devienne vacant par suite d'un décès, d'une destitution ou de toute autre cause.

Depuis les cinq (5) dernières années, tous les administrateurs de la Société ont occupé la fonction principale indiquée à côté de leur nom, sauf dans le cas suivant :

- Robert Comeau travaille actuellement en tant que consultant pour différents clients depuis 2015. Il a occupé le poste de chef de la direction financière pour Lumenpulse Inc. de 2012 à 2015, et avait précédemment occupé ce même poste pour Aveos Performance aéronautique Inc. (« Aveos ») pendant près de trois (3) ans.

## 9.2 Membres de la haute direction

Le tableau ci-dessous présente les membres de la haute direction de la Société, leur lieu de résidence, leur occupation principale, la date depuis laquelle ils exercent leur mandat en tant que membre de la haute direction et le nombre d'actions à droit de vote de la Société détenues à titre de propriétaires véritables ou sur lesquelles ils exercent un contrôle en date du 24 septembre 2019 :

Nom et lieu de résidence	Poste occupé au sein de la Société	Au sein de la Société depuis	Nombre d'actions au 24 septembre 2019
Frédéric Dugré Québec (Québec), Canada	Président et chef de la direction	12 janvier 1999	856 630
Marc Blanchet Québec (Québec), Canada	Chef de la direction financière	27 février 2007	379 669
Guillaume Clairet Québec (Québec), Canada	Chef de l'exploitation	29 novembre 2004	379 947

Depuis les cinq (5) dernières années, tous les membres de la haute direction de la Société ont occupé la fonction principale indiquée à côté de leur nom, sauf dans les cas suivants :

- Marc Blanchet a été nommé chef de la direction financière et secrétaire de la Société le 21 septembre 2015 après avoir occupé le poste de vice-président, affaires corporatives et juridiques et secrétaire corporatif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. M. Blanchet s'est joint à H<sub>2</sub>O Innovation le 27 février 2007 à titre de directeur des affaires corporatives et juridiques.
- Guillaume Clairet a été nommé chef de l'exploitation de la Société le 21 septembre 2015. Il occupait précédemment le poste de vice-président exécutif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Depuis son arrivée au sein de H<sub>2</sub>O Innovation en novembre 2004 et avant d'être nommé vice-président exécutif en juillet 2012, M. Clairet a successivement occupé les postes de directeur national des ventes, directeur du développement des affaires et vice-président, développement stratégique.

En tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Société détiennent, au 24 septembre 2019, 4 727 400 actions ordinaires de la Société, ce qui représente 8,46 % des actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

## 9.3 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'est ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière, d'une société qui, i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opération ou d'une ordonnance qui refuse à la société le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation canadienne en valeurs mobilières en vigueur pendant plus de trente (30) jours consécutifs et prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière, ii) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une ordonnance d'interdiction d'opération ou d'une ordonnance qui refuse à la société le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation canadienne en valeurs mobilières qui a été en vigueur plus de trente (30) jours consécutifs et prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions; iii) a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordant ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction ou iv) a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordant



ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif, sauf dans le cas suivant :

- Robert Comeau a occupé le poste de vice-président et chef de la direction financière d'Aveos Performance aéronautique inc. (« Aveos ») du 26 janvier 2009 au 31 mars 2011. Le 19 mars 2012, Aveos a déposé une demande de redressement volontaire en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (« LACC »). La Cour supérieure du Québec a accordé un sursis de l'instance jusqu'au 5 avril 2012 puis jusqu'au 22 novembre 2013. Le 22 mars 2012, la Cour a rendu une ordonnance portant nomination d'un responsable de la restructuration ayant les pouvoirs suffisants pour poursuivre ou superviser les affaires d'Aveos. Le 18 novembre 2013, Aveos a déposé une requête pour mettre fin aux procédures aux termes de la LACC et, le 22 novembre 2013, à la suite d'une requête demandant la nomination d'un séquestre en vertu de l'article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) (« LFI ») par certains créanciers d'Aveos, la Cour supérieure du Québec a rendu une ordonnance de cessation et de libération portant sur les procédures aux termes de la LACC et a rendu une ordonnance portant nomination d'un séquestre aux termes de la LFI. Le 25 novembre 2013, la Cour supérieure du Québec a rendu un avis de faillite et a appelé à une première assemblée des créanciers en vertu de l'article 102(1) de la LFI.

Par ailleurs, aucun administrateur ni membre de la haute direction de la Société ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci, ni aucune autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante pour un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

## **10. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI**

La Société ne fait l'objet d'aucune poursuite qui pourrait avoir une incidence défavorable importante, individuellement ou dans l'ensemble, sur l'entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation ou qui implique une créance d'un montant, exception faite des frais et intérêts, pouvant excéder 10 % des actifs courants de la Société.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société ne s'est vu infliger aucune amende ou sanction par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ou qui serait vraisemblablement considérée comme importante pour un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement. La Société n'a conclu aucune entente de règlement devant un tribunal dans le cadre de l'application de la législation sur les valeurs mobilières ni avec une autorité en valeurs mobilières.

## **11. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

Au cours des trois (3) derniers exercices, aucun administrateur et membre de la haute direction de la Société, ni aucune personne qui exerce un droit de propriété véritable, un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur plus de 10 % de quelque catégorie ou série de titres comportant droit de vote émis et en circulation de la Société, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou appartenant au même groupe qu'eux, ne participent ni n'ont participé à une opération qui a eu une incidence importante sur la Société, à l'exception des cas suivants :

### Exercice terminé le 30 juin 2019 :

- Le 30 novembre 2018, certains initiés de H<sub>2</sub>O Innovation (Robert Comeau, Pierre Côté, Richard Hoel, Caisse de dépôt et placement du Québec et Investissement Québec) ont participé au placement privé de 2018 pour un total de 3 451 260 actions ordinaires de la Société.

### Exercice terminé le 30 juin 2017 :

- Le 26 juillet 2016, certains initiés de H<sub>2</sub>O Innovation (Investissement Québec, Caisse de dépôt et placement du Québec, Élane Phénix, Pierre Côté, Richard Hoel, Laurence Gamst et Guillaume Claret) ont participé aux placements privés de 2016 pour un total de 7 246 998 actions ordinaires de la Société.

- Le 26 juillet 2016, Frédéric Dugré, administrateur, président et chef de la direction, Marc Blanchet, chef de la direction financière, et Guillaume Clairet, chef de l'exploitation, ont participé aux placements privés de 2016 pour un montant total de 1,25 M \$. La Société a accordé à MM. Dugré, Blanchet et Clairet des prêts personnels d'un montant total de 1,25 M \$ pour qu'ils puissent acquérir les actions ordinaires de H<sub>2</sub>O Innovation, lesquels prêts ont été approuvés par la suite par les actionnaires désintéressés de la Société, portent intérêt au taux de 2,5 %, sont garantis par une mise en gage des actions ordinaires acquises et seront remboursés selon des conditions de remboursement prédéterminées. Voir la rubrique 2.5 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 25 septembre 2016 pour de plus amples renseignements.

## 12. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société au Canada est Société de fiducie AST (Canada), qui tient le registre des actions ordinaires de la Société dans ses bureaux situés à Montréal, au Québec.

## 13. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats importants mentionnés ci-dessous, l'ensemble des contrats conclus par la Société au cours de l'exercice actuel et du dernier exercice relèvent de la gestion courante et ne sont pas considérés comme des « contrats importants » aux fins du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* :

- Convention de prise ferme intervenue le 30 novembre 2018 entre la Société et les preneurs fermes (la « convention de prise ferme ») dans le cadre du placement privé de 2018. La convention de prise ferme a été déposée sur SEDAR le 9 janvier 2019.
- Convention d'achat d'actions intervenue le 14 novembre 2018 entre H<sub>2</sub>O Innovation USA Holding, Inc., Hays Utility Limited Partnership, Ltd. et Donald J. Hays, concernant l'acquisition par H<sub>2</sub>O Innovation USA Holding, Inc. de la totalité des actions émises et en circulation de Hays Utility South Corporation. La convention d'achat d'actions a été déposée sur SEDAR le 9 janvier 2019.

## 14. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2019, l'auditeur de la Société était Ernst & Young S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, à son bureau de Québec. L'auditeur a confirmé son indépendance conformément aux règles du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

## 15. COMITÉ D'AUDIT

### 15.1 Généralités

Formé actuellement de quatre (4) administrateurs indépendants, le comité d'audit du conseil d'administration est responsable de faire rapport sur certains aspects de la gouvernance de la Société, à la demande du conseil d'administration.

### 15.2 Mandat du comité d'audit

Le mandat du comité d'audit est joint en annexe A de la présente notice annuelle.

### 15.3 Composition

En date du 24 septembre 2019, les membres du comité d'audit sont :

- M. Robert Comeau
- M. René Vachon
- M. Richard A. Hoel
- M. Stephen A. Davis

Chacun de ces membres est indépendant et possède des compétences financières.

Robert Comeau est un comptable professionnel agréé possédant plus de trente (30) ans d'expérience et détient un baccalauréat en finances émis par Les Hautes Études Commerciales (HEC) de l'Université de Montréal. M. Comeau est réputé pour son expertise en planification financière stratégique, présentation de l'information financière, trésorerie et financement, fusions et acquisitions, restructuration et systèmes d'information. Au cours de sa carrière, M. Comeau a occupé le poste de chef de la direction financière pour des sociétés publiques et privées, notamment Lumenpulse Inc., Aveos et Emergis Inc. Il a également

travaillé chez Nortel Networks, où il a occupé le poste de vice-président, finances et opérations pour diverses divisions. Il a notamment été chef de la direction financière d'un partenariat international avec Matra. En outre, M. Comeau a été chef de la direction de Media5 Corporation, une entreprise qui développe des logiciels et des produits utilisant la voix sur IP.

René Vachon, CPA, CA a occupé les postes de vice-président, Développement des affaires et de chef de la direction financière de Miranda Technologies pendant près de dix (10) ans, de 2003 à 2012. Auparavant, il a été vice-président, Stratégie et développement des affaires et chef de la direction financière d'Autostock Inc. et de Belron Canada de 1995 à 2002. Au cours de sa carrière, M. Vachon a également occupé différents postes, dont des postes liés à la planification stratégique, aux opérations de fusion et acquisition, à la finance, aux technologies de l'information et aux ressources humaines. Actuellement, M. Vachon siège au conseil d'administration de sociétés fermées, dont il préside le comité d'audit.

Richard A. Hoel, diplômé d'un doctorat de l'école de droit de Harvard ainsi que d'un baccalauréat en économie de l'Université Hamline, est un associé fondateur du cabinet d'avocats Winthrop & Weinstein de Minneapolis composé de près de 140 avocats. En tant qu'avocat, il a représenté principalement une clientèle industrielle et entrepreneuriale, plus particulièrement lors de l'achat, la vente ainsi que la restructuration de sociétés. En plus de sa pratique en droit, M. Hoel a été propriétaire, administrateur et investisseur d'un grand nombre de sociétés dans diverses industries pendant plus de vingt (20) ans. Il s'est spécialisé tout au long de sa carrière dans les problématiques d'affaires, d'impôts, de taxes, de valeurs mobilières et de réglementation associées aux processus d'acquisition, de désinvestissement et de restructuration. Richard A. Hoel a aussi été vice-président du conseil d'administration ainsi que fiduciaire de l'Université Hamline, et ce, durant plusieurs années.

Stephen A. Davis a été président et chef de l'exploitation d'American Saw & Manufacturing Company pendant vingt-deux (22) ans. Il est depuis 2003 au service de Ventry Industries LLC, entreprise d'investissement dans des actifs publics et privés établie au Massachusetts. Il occupe actuellement le poste d'associé directeur. M. Davis siège également au conseil d'administration de Western Massachusetts Economic Development, est administrateur de l'Irene E. & Georges A. Davis Foundation et administrateur d'EcoTechnology Center, ainsi que fiduciaire émérite de Community Foundation of Western Massachusetts.

#### 15.4 Honoraires de l'auditeur

Le 6 décembre 2017, la Société a changé d'auditeur indépendant externe pour Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., laquelle nomination a été dûment approuvée par les actionnaires de la Société. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. remplace ainsi Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur de la Société depuis cette date. Au cours des deux (2) derniers exercices, les honoraires présentés ci-dessous ont été payés par la Société à son auditeur pour les services qu'il a rendus :

Honoraires	Exercice terminé le 30 juin 2019	Exercice terminé le 30 juin 2018
1. Honoraires d'audit <sup>1)</sup>	390 900 \$	308 000 \$ <sup>5)</sup>
2. Honoraires pour services liés à l'audit <sup>2)</sup>	---	18 000 \$ <sup>6)</sup>
3. Honoraires liés à la fiscalité <sup>3)</sup>	---	91 715 \$ <sup>7)</sup>
4. Autres honoraires <sup>4)</sup>	---	---
<b>Total des honoraires</b>	<b>390 900 \$</b>	<b>417 715 \$</b>

<sup>1)</sup> Les honoraires d'audit comprennent tous les honoraires versés relativement à des services d'audit, soit les services professionnels fournis par l'auditeur de la Société aux fins de l'audit des états financiers annuels de la Société et ceux des filiales de la Société et de l'examen des états financiers trimestriels de la Société ainsi que les services habituellement fournis par l'auditeur de la Société relativement aux dépôts et aux engagements prévus par la loi ou par un règlement.

<sup>2)</sup> Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent le total des honoraires facturés pour des services de certification et des services connexes fournis par l'auditeur de la Société qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société et qui ne sont pas compris dans les « Honoraires d'audit ».

<sup>3)</sup> Les honoraires liés à la fiscalité comprennent le total des honoraires facturés pour des services professionnels fournis par l'auditeur de la Société en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale.

<sup>4)</sup> Tous les autres frais et honoraires facturés pour des services professionnels rendus par l'auditeur de la Société autre que des services reportés sous les sections <sup>1)</sup>, <sup>2)</sup> et <sup>3)</sup> ci-dessus.

<sup>5)</sup> Un montant de 80 000 \$ est lié aux honoraires d'audit facturés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., le précédent auditeur de la Société.

<sup>6)</sup> Un montant de 8 000 \$ est lié aux honoraires pour services liés à l'audit facturés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., le précédent auditeur de la Société.

<sup>7)</sup> Un montant de 88 365 \$ est lié aux honoraires liés à la fiscalité facturés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., le précédent auditeur de la Société.

#### 15.5 Politiques et procédures d'approbation préalable

Conformément au mandat du comité d'audit fourni à l'annexe A de la présente notice annuelle, le comité d'audit a la responsabilité d'approuver la nomination de l'auditeur. Conformément à ce même mandat, le pouvoir d'approuver au préalable des mandats de services d'audit et de services autre que d'audit peut être délégué à un ou plusieurs de ses membres désignés, à condition que ce(s) membre(s) veille(nt) à ce que les compétences et l'indépendance de l'auditeur soient maintenues et ne soient pas affectées. Ces approbations préalables et ces décisions doivent être ratifiées par le comité d'audit à la réunion suivante.

## **15.6 Surveillance du comité d'audit**

Depuis le début du dernier exercice de la Société, le comité d'audit n'a pas fait de recommandations concernant la nomination ou la rémunération de l'auditeur qui n'avaient pas été adoptées par le conseil d'administration de la Société.

## **16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont fournis sur le site Web de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). La circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société qui sera publiée au cours des prochaines semaines, préalablement à l'assemblée annuelle et générale des actionnaires, présente des renseignements complémentaires, y compris sur la rémunération et l'endettement des administrateurs et des membres de la haute direction, les principaux détenteurs des valeurs mobilières de la Société et les valeurs mobilières autorisées selon le plan de rémunération à base de titres de participation. On peut également obtenir des renseignements complémentaires dans les états financiers consolidés et dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, ou en envoyant une demande de renseignements au Service des relations avec les investisseurs, H<sub>2</sub>O Innovation inc., 330, rue Saint-Vallier Est, bureau 340, Québec (Québec) G1K 9C5, Canada.

## **Annexe « A » : MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT**

Le comité d'audit du conseil d'administration (le « Comité ») est formé d'un minimum de trois (3) administrateurs indépendants non liés. Le quorum requis est la majorité des membres dûment nommés par le conseil d'administration.

Le Comité est responsable de faire rapport sur certains aspects de la gestion de la Société, à la demande du conseil d'administration. Tous les membres du Comité devraient posséder une connaissance suffisante pour être capables de lire et de comprendre des états financiers. Au moins un des membres du Comité devrait avoir des « compétences comptables ou financières connexes » acquises dans le cadre d'emplois occupés dans le domaine de la finance ou de la comptabilité, l'accréditation professionnelle nécessaire en comptabilité ou toute autre expérience comparable qui lui a permis d'acquérir des compétences, y compris le fait d'avoir occupé un poste de directeur, de directeur financier ou de dirigeant assumant des responsabilités financières, et être en mesure d'analyser et de comprendre un ensemble complet d'états financiers.

Les membres du Comité sont renommés chaque année par le conseil d'administration à la première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée annuelle des actionnaires ou à une autre réunion, lorsqu'un poste devient vacant. Le conseil d'administration nomme aussi un président parmi les membres du Comité.

Le conseil d'administration conserve la pleine autorité et le pouvoir d'accomplir toutes les actions légales et les actes qui ne sont pas exigés par la loi ou devant être accomplis par les actionnaires de la Société ou d'une autre façon.

Tous les administrateurs agiront honnêtement et en toute bonne foi dans l'objectif des meilleurs intérêts de la Société et exerceront le soin, la diligence et l'habileté qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances comparables.

### **Définition des responsabilités**

Dans l'exécution de ses responsabilités, le Comité aura les responsabilités spécifiques suivantes :

1. Surveiller les compétences et l'indépendance de l'auditeur de la Société et approuver les conditions des mandats de services d'audit et de services autre que d'audit, conformément aux lois et aux règlements de la ou des bourses et organismes réglementant les valeurs mobilières auprès desquels la Société inscrit ses valeurs mobilières;
2. Obtenir un rapport annuel de l'auditeur décrivant tous les services et comprenant toutes les dépenses pertinentes fournies à la Société, y compris celles qui ne sont pas liés à l'audit interne;
3. Approuver au préalable tout service non lié à l'audit devant être fourni à la Société, le cas échéant;
4. Surveiller les travaux de l'auditeur de la Société pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société;
5. Participer à la résolution des désaccords entre la direction de la Société et l'auditeur au sujet de l'information financière;
6. Recommander au conseil d'administration de la Société la rémunération de l'auditeur;
7. Analyser la compétence et la conformité du personnel de comptabilité pour dégager la responsabilité de la Société envers les organismes de réglementation nécessaires, en consultation avec le président et chef de la direction, le chef de la direction financière et l'auditeur;
8. Évaluer le rendement de l'auditeur et s'assurer de pourvoir à toute absence de service de l'auditeur entre les assemblées générales des actionnaires de la Société;
9. Recommander au conseil d'administration de la Société, pour son approbation, la nomination annuelle ou, le cas échéant, le licenciement de l'auditeur de la Société;
10. Préparer, en consultation avec la direction et l'auditeur, le plan annuel d'audit afin d'établir le travail à être accompli par l'auditeur et la surveillance de certains aspects du contrôle interne de la Société;
11. Surveiller la fiabilité et l'intégrité des principes et des pratiques comptables suivis par la direction, des états financiers et d'autres rapports financiers, ainsi que des pratiques de divulgation suivies par la direction;
12. Rencontrer l'auditeur en privé sur une base annuelle ou à tout moment jugé nécessaire afin de passer en revue les observations faites dans le cadre de l'audit interne, et ce, conformément aux lois en vigueur;
13. Réviser et recommander au conseil d'administration de la Société, pour son approbation, les états financiers annuels consolidés et audités de la Société, les états financiers trimestriels consolidés et non audités de la Société, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le résultat net annuel et intermédiaire de la Société afin de s'assurer que ceux-ci soient conformes aux lois applicables, et ce, avant leur publication par la Société;
14. Analyser et recommander au conseil d'administration de la Société, pour son approbation, les discussions et les analyses faites par les membres de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, les prospectus, les notices annuelles, les rapports annuels ou d'autres rapports, selon le cas, y compris les circulaires

de sollicitation de procurations de la direction et avis de procuration envoyés aux actionnaires de la Société, et tout autre document touchant une divulgation importante, telle qu'établie par le conseil d'administration de temps à autre;

15. Analyser et recommander au conseil d'administration de la Société, pour son approbation, les emprunts, les facilités de crédit (et leur renouvellement) et les autres arrangements bancaires de la Société.
16. Établir des procédures concernant a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit et b) l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit
17. Examiner toutes plaintes formulées par des tiers et reçues directement par le Comité et toutes plaintes reçues par la direction de la Société et rapidement divulguées au Comité, et établir leur incidence réelle ou potentielle sur les résultats de la Société en s'assurant que des notes appropriées soient inscrites aux états financiers;
18. Examiner et approuver les politiques d'engagement de la Société à l'égard des associés et des salariés, anciens ou actuels, de l'auditeur de la Société, que cet auditeur soit actuel ou ancien;
19. Évaluer, revoir, surveiller ou approuver tout autre sujet, tel que délégué par le conseil d'administration;
20. Dresser un rapport au conseil d'administration à chacune de ses réunions, de manière opportune et régulière.

### **Général**

Le pouvoir d'approuver au préalable des mandats de services d'audit et de services autre que d'audit peut être délégué par le Comité à un ou plusieurs de ses membres désignés, à condition que ce(s) membre(s) veille(nt) à ce que les compétences et l'indépendance de l'auditeur soient maintenues et ne soient pas affectées. Ces approbations préalables et ces décisions doivent être ratifiées par le Comité lors de la réunion suivante.

Le Comité reconnaît et convient que la Société reçoit de son auditeur ou d'autres professionnels plusieurs outils d'information et didactiques sous la forme de lettres d'informations, webdiffusions, baladodiffusions, sites Web, abonnements à des bases de données, listes de contrôle, comptes-rendus de recherche, études ou autres outils et services similaires ou connexes (les « Abonnements »). Étant donné que la direction de la Société est susceptible d'utiliser, de consulter, de prendre en compte ou de se référer de toute autre manière à ces Abonnements, le Comité reconnaît et approuve l'utilisation de ces Abonnements par la direction de la Société.

Dans la réalisation de ses devoirs et de ses responsabilités, le Comité devrait être pleinement diligent dans la surveillance qu'il exerce afin d'éviter la fraude ou les abus. En conséquence, le Comité peut mener des examens, des études et des enquêtes, et engager des conseillers juridiques, financiers ou autres, aux frais de la Société, selon des fréquences et des conditions que le conseil d'administration juge appropriées.

---

Révisé par le conseil d'administration le 13 février 2018.